

Editorial

Elections

**Nous attendons
des orientations
claires et des
mises en oeuvre
efficaces**

Après une campagne présidentielle au cours de laquelle l'affectif et l'émotionnel ont largement dominé, une nouvelle équipe vient de s'installer rue de Grenelle avec un champ de responsabilité accru : la Jeunesse rejoint l'Education nationale. Certains y voient une source de difficultés potentielles, d'autres prédisent que l'organisation mise en place sera de courte durée, vouée à disparaître à l'issue des nouvelles échéances électorales. Bref, il n'est pas simple d'être ministre en ce contexte, même si Luc Ferry semble capable, dans cette période transitoire, d'assurer cette tâche avec sérieux et dynamisme. L'audience à laquelle nous avons participé nous a permis de constater une volonté de dialogue qui, en l'absence d'un projet politique clairement défini, ne devra pas servir trop longtemps de prétexte pour différer les réformes dont le système éducatif a besoin.

En marge de cette rencontre, le ministre nous a déclaré qu'aucune réforme ne pourrait se mettre en place sans l'adhésion et l'engagement de notre corps ; nous ne pouvons qu'apprécier cette lucidité. Pour sa part, notre syndicat a déjà formulé des propositions en matière d'évolution du pilotage du système éducatif ; il continuera de le faire en espérant que ses nouveaux partenaires sauront les prendre en compte. Ce qui s'est passé lors des dernières élections a bien montré à la fois l'exaspération des Français et leur capacité à se solidariser pour construire l'avenir. Syndicalement, nous entrons aujourd'hui dans la même logique : que le locataire de la rue de Grenelle corresponde, ou non, à nos orientations politiques importe peu, l'essentiel est qu'il prenne vite la mesure de nos attentes et qu'il sache y répondre de manière cohérente.

Nous pourrions être tentés de rêver à des orientations claires et à des mises en œuvre efficaces... Rêver oui, mais attention : les yeux ouverts !

Patrick ROUMAGNAC

Présidentielles

Communiqué du SI.EN

25 avril 2002

" Eviter le mélange des genres ", nous avons toujours appliqué scrupuleusement cette règle en veillant à ne pas confondre ce qui est pour nous de l'ordre de la défense de notre profession et ce qui relève des choix politiques individuels. Si nous avons pu être tentés, dans telle ou telle négociation, de peser sur les décisions de nos interlocuteurs en leur rappelant que les inspecteurs sont aussi des électeurs, au bout du compte nous nous sommes toujours refusés à influencer le vote de nos adhérents.

Mais depuis dimanche soir tout s'est brouillé dans le paysage politique et social de notre pays. L'inconcevable est devenu une triste réalité. Sous le choc et la surprise, le

sentiment de honte éprouvé par de nombreux Français était inévitable, mais il nous faut rompre aujourd'hui avec cette logique mortifère qui ne pourrait conduire, à terme, qu'à une déresponsabilisation indigne des citoyens d'un pays libre. Il n'est plus à présent qu'une forme de réponse acceptable : la colère et la mobilisation.

D'aucuns, dans un passé trop proche pour être oublié, s'étaient déjà acharnés à remplacer les mots de " liberté, égalité, fraternité " par " travail, famille, patrie ". La résistance à laquelle ils s'étaient alors heurtés montre bien que nul ne pourra fouler impunément au pied les valeurs fondatrices de la République.

Le contexte est sans doute bien moins tragique aujourd'hui, mais la menace existe. Nous ne pouvons imaginer de rester inertes face à cette injure faite à la démocratie. Solennellement, nous appelons tous les inspecteurs syndiqués au SI.EN-UNSA Education, et

tous ceux qui se reconnaîtront dans cette lutte, à s'associer aux manifestations syndicales organisées le 1er mai pour dire haut et fort notre attachement aux valeurs républicaines. Pour nos aînés qui se sont dressés hier contre la barbarie, pour nos enfants qui crient aujourd'hui leur refus de la haine et leur amour de la liberté, nous nous opposerons résolument à toutes les résurgences fascistes, aussi bien dans la rue que, quelques jours plus tard, dans les urnes. Quelles que soient nos sensibilités, notre vote, le 5 mai, ne correspondra pas à un choix politique, il ne sera que l'affirmation de notre engagement républicain.

C'est dans l'action que nous trouverons tous la force de dépasser la honte que nous avons pu ressentir ; il nous faut nous lever aujourd'hui pour ne pas vivre à genoux demain !

Pour le Bureau National,
Patrick ROUMAGNAC

Agenda

14 mars

* MEN / DPATE/Audience auprès de B. GILLE (P. ROUMAGNAC - D. GAUCHON)

20 mars

* UNSA / Observatoire national de la Sécurité (A. CADEZ)

27 mars

* ESPEMEN / Rencontre avec les stagiaires 1er degré (P. ROUMAGNAC)

2 mai

* Conseil Supérieur de l'Education (D. GAUCHON - B. DE GUNTEN)

* Bureau National

3 mai

Conseil syndical

6 mai

* UNSA / Conseil fédéral national (P. ROUMAGNAC)

10 mai

* Réunion de la section académique de STRASBOURG (P. ROUMAGNAC)

15 mai

* Préparation CAPN des mutations (M.-P. COLLET - D. GAUCHON - R. HASIAK - J.-M. PETIT - P. ROUMAGNAC)

16 mai

* CAPN des mutations (M.-P. COLLET - D. GAUCHON - R. HASIAK - J.-M. PETIT - P. ROUMAGNAC - B. LESPEDES (Expert) - X. LAMY - J. PLATIER - Y. RONDEL)

* Audience fédérale auprès du Ministre de l'Education nationale et des ministres délégués (présence de P. ROUMAGNAC dans la délégation fédérale)

18-20 mai

* ARRAS / Congrès de la FCPE.

D. JACOBUS (RD du Pas-de-Calais) y représentait le SI.EN-UNSA Education.

22 mai

* UNSA Education / Commission de vérification des comptes (B. DE GUNTEN)

29 et 30 mai

* UNSA Education / Conseil fédéral (P. ROUMAGNAC)

Concours littéraire de l'ANCP

L'Association Nationale des Conseillers Pédagogiques (ANCP) organise son 10ème concours littéraire, ouvert à tous les personnels de l'Education nationale, actifs ou retraités. Ce concours a pour but de faire connaître un auteur et publier une oeuvre non encore éditée (roman exclusivement), pour des enfants de 7 à 12 ans.

Chaque auteur fera parvenir son manuscrit en sept exemplaires dactylographiés avant le 25 octobre 2002.

Envoi des manuscrits et demande de renseignements à :

Michèle SCHÖTTKE,
Présidente du Jury,
18 avenue Massenet,
63400 CHAMALIERES.
Tél. Fax : 04 73 36 71 14

L'inspection n° 80

Directeur de la publication :

Patrick ROUMAGNAC

Maquette : **Daniel GAUCHON**

Commission paritaire :

3 323 D73 S ISSN : 1251-2028

Imprimerie et photocomposition : **UNSA**

Le prix du numéro est compris dans la cotisation syndicale. Pour les personnes extérieures au secteur de syndicalisation couvert par le SI.EN, le prix du numéro est de 8 euros, l'abonnement annuel de 60 euros.

SI.EN - UNSA Education

23 Rue Lalande - 75014 PARIS

Tél : 01 43 22 68 19

Fax : 01 43 22 88 92

Election au Bureau National

Extrait du règlement intérieur du SI.EN Unsa Education

Article 7 - Fonctionnement du Bureau National

a) Elections au Bureau National

Conformément aux dispositions de l'article 7 des statuts, les candidats doivent adresser leur déclaration de candidature et leur profession de foi au Bureau National dans les délais qu'il aura fixés. Tout adhérent du syndicat, à jour de sa cotisation, est électeur. Les résultats des élections sont proclamés en séance d'ouverture du Congrès, par le président de séance.

Pour le cas où un ou plusieurs membres du Bureau National seraient démissionnaires ou mis dans l'impossibilité de siéger et si la (ou les) vacance(s) intervenai(en)t au moins quinze mois avant la date du Congrès, une élection complémentaire serait organisée. Elle aurait alors lieu à l'occasion du Conseil syndical, après appel de candidature. Dans ce cas le nouvel élu achèverait le mandat du membre du Bureau National qu'il remplace.

Un poste est vacant pour le secteur 1er degré (démission de Mohamed BENATTOU).

Une élection complémentaire est donc organisée afin de pourvoir ce siège lors du Conseil syndical qui se tiendra en octobre 2002. Le mandat concerné s'achèvera au Congrès 2004.

Les déclarations de candidature et les professions de foi correspondantes (3000 caractères maximum) sont à adresser, rue Lalande, pour le **30 juin 2002**. (Disquette ou envoi via Internet doublé d'un acheminement, par courrier, du document écrit).

La candidature pour un secteur n'est pas liée au grade I.E.N. ou IPR-IA mais doit correspondre au secteur d'exercice professionnel.

Sommaire

| | |
|----------------------------------|----------------|
| Audience DPATE | page 4 |
| Réponses des candidats | page 5 |
| CAPN du 16 mai | page 6 |
| Conseil syndical du 3 mai | page 7 |
| Commission 1er degré | page 10 |
| Commission 2nd degré | page 11 |
| Concours IEN 2002 | page 11 |
| Concours IA-IPR 2002 | page 13 |
| Extrait rapport IG Bottin | page 14 |
| De la VAP à la VAE | page 16 |
| Tribune libre | page 17 |
| Langues vivantes | page 18 |

Première rencontre avec le ministre de la Jeunesse, de l'Education nationale et de la Recherche

Communiqué de presse UNSA Education

**Patrick ROUMAGNAC, Secrétaire
Général du SI.EN faisait partie de
la délégation de l'UNSA Education
qui a été reçue le Jeudi 16 mai
2002 par le nouveau ministre**

Un ministre attentif et prudent

Luc Ferry, ministre de la Jeunesse, de l'Education nationale et de la Recherche, et Xavier Darcos, ministre délégué à l'enseignement scolaire, ont reçu, jeudi 16 mai, une délégation de la fédération Unsa Education.

Le ministre a affiché une claire volonté de dialogue mais aussi le souhait de confirmer et poursuivre les réformes en cours. Il entend différer ses réponses sur les questions budgétaires jusqu'aux arbitrages gouvernementaux.

Jean-Paul Roux, secrétaire général de l'Unsa Education, a insisté sur l'identité de notre fédération, sa démarche réformiste et la nécessité de rénover, dans tous les ministères, le dialogue social. Il a rappelé les préoccupations de l'Unsa Education sur l'emploi public, les missions des personnels, l'espace européen de l'enseignement supérieur, mais aussi sur la préparation de la rentrée avec les urgentes questions de la mise en place de l'ARTT, des revendications indemnitaires, du futur des emplois-jeunes, de l'avenir de l'éducation populaire qui, à la faveur de la partition du ministère de la Jeunesse et des Sports, court le risque d'être réduit à l'accompagnement de la formation initiale.

L'objectif de « l'éducation et de la formation tout au long de la vie » nécessite aussi, pour l'Unsa Education, la mobilisation de tous les acteurs de l'éducation.

Attentif et prudent, le ministre a souhaité que le dialogue avec les organisations syndicales se poursuive.

L'Unsa Education, y compris dans cette période transitoire, est prête à toutes les rencontres. Les premières devront éclaircir les annonces fiscales qui risquent d'affaiblir l'ambition des services publics.

Audience DPATE - 14 mars 2002

Une délégation du SI.EN a été reçue par la directrice de la DPATE le 14 mars 2002. Cette réunion faisait suite aux protestations que nous avons émises en ce qui concerne à la fois le retard à mettre en œuvre le décret modificatif du 7 janvier, la non-augmentation des enveloppes académiques consacrées aux frais de déplacement et le report, à septembre, de l'augmentation de l'indemnité de charges administratives qui nous avait été promise pour janvier.

Ces trois points ont été abordés mais, une nouvelle fois, nous devons regretter que nos interlocuteurs privilégiés au ministère nous renvoient vers d'autres services pour obtenir des explications ou négocier des avancées.

Ainsi, en ce qui concerne l'application du décret modifiant le statut, permettant, d'une part, l'accès à la HE A et, d'autre part, la réduction des délais de promotion, c'est la DAF (Direction des Affaires Financières) qui tarde à fournir les modifications dont les services de paiement (totalement informatisés, il va de soi...) ont besoin pour répercuter les effets financiers dudit décret. Nous avons pu espérer pendant quelques jours qu'un traitement manuel puisse se substituer à l'informatique, mais il semble à présent que le dieu ordinateur soit un dieu jaloux... Pour nous consoler, le ministère nous explique que nous ne sommes pas les seuls à attendre : les chefs d'établissement, entre autres, seraient dans la même situation. Par ailleurs, on pense nous rassurer en nous affirmant que l'effet sera rétroactif au 01/01/01. Curieux procédé que de nous rassurer en nous rappelant un acquis et de nous consoler en nous montrant que l'incohérence (ou l'incompétence ?) est plus vaste que ce que nous imaginions ! Devant notre insistance la directrice nous a dit qu'elle avait relancé régulièrement son collègue de la DAF pour accélérer le processus et qu'elle allait réitérer cette demande. Nous nous réjouissons de cet engagement... mais nous continuerons d'appliquer le précepte "aide-toi, la DPATE t'aidera" et nous engageons tous les responsables académiques à interpeller le recteurs et les secrétaires généraux d'académie jusqu'à ce que nous obtenions satisfaction.

Pour ce qui est des frais de déplacement, là encore la DPATE n'a aucun contrôle sur ce chapitre qui relève de la compétence de la DA (Direction de l'Administration). Nous ne nous décourageons donc pas et demandons à la DA de nous recevoir pour nous expliquer comment une hausse de 72% d'un budget peut se traduire, dans les faits, par une stagnation ou même une régression de nos possibilités de déplacement. Parallèlement, il est clair que nous devons nous montrer beaucoup plus ferme et refuser systématiquement de nous déplacer dès que l'administration n'a plus les moyens de rembourser les frais que nous engageons. A cet égard, nous demandons à toutes les académies de réfléchir aux moyens à mettre en œuvre pour faire avancer cette question récurrente - car jamais résolue ! - des frais de déplacement. Il serait bon que le prochain Conseil syndical puisse faire le point sur la situation et prendre des décisions concrètes susceptibles de la débloquer.

Pour le troisième point : retour de la DAF sous les feux de la rampe ! La DPATE regrette que les engagements pris n'aient pas été tenus, mais ne sait pas pourquoi ils ne l'ont pas été... Le Cabinet non plus semble-t-il ! Personne ne semble contester le fait que c'est bien la date du 1er janvier qui avait été annoncée pour l'application de l'augmentation de l'indemnité de charges administratives, mais personne ne s'en souvient très bien et, surtout, personne ne sait qui a pris la décision de fixer au 1er septembre les effets financiers de cette augmentation qui faisait partie des avancées sur la base desquelles nous avons accepté de lever l'action mise en place au premier trimestre. C'est la faute à " pas-de-chance "... mais comme nous n'avons pas réussi à trouver son bureau rue de Grenelle, nous continuerons à harceler le Cabinet et la DAF en réclamant d'être rétablis dans les droits découlant de ce qui nous avait été promis.

Ensuite, nous avons débattu une nouvelle fois de l'injustice que constituait le blocage au-delà de trois ans au dernier échelon de la classe normale et de l'accès à la hors-classe qui ne peut plus

être considéré comme une promotion mais comme un prolongement normal de carrière. Nous avons réaffirmé notre exigence d'une fin de classe normale à la HE A et d'un changement d'échelon ramené à 2 ans et 3 mois pour tous, bref, d'un alignement indiciaire de la classe normale des IEN sur celle de leurs collègues IA-IPR. La directrice a pris note de cette demande et s'est engagée à en faire part au Cabinet... tout en nous affirmant qu'aucune mesure de quelque ordre que ce soit ne pouvait être budgétée pour le moment pour d'évidentes raisons politiques. Si la douceur feutrée de tels échanges vous fait grincer des dents, rassurez-vous : c'est tout à fait normal ! Grinçons et grinçons fort, car il faut d'ores et déjà que nos prochains interlocuteurs sachent que dès qu'ils seront en place le SI.EN réclamera ce que nous attendons tous depuis bien trop longtemps. Nous avons su montrer notre solidarité et notre détermination à la fin de l'année 2001, le prochain ministre ne doit avoir aucune illusion sur nos intentions : soit il accepte d'ouvrir dès son arrivée le dossier des corps d'inspection avec des perspectives d'évolution à très brève échéance et nous saurons être des partenaires constructifs, soit il cherche à temporiser et nous nous retrouverons à nouveau dans une relation conflictuelle.

Enfin, nous avons redit notre sentiment d'injustice à l'égard de nos collègues partis à la retraite sans avoir tiré profit des évolutions statutaires. Nous n'ignorons pas, bien sûr, que la réponse ne pourra être trouvée au niveau du ministère de l'Education nationale, mais nous apprécierions qu'à tout le moins ses représentants affirment clairement qu'ils comprennent notre indignation ; si la solidarité gouvernementale exclut que le ministre partage cette indignation, cela ne devrait pas l'empêcher d'exprimer sans ambiguïté l'estime à laquelle ces collègues ont droit.

Patrick ROUMAGNAC

Les réponses des candidats

au courrier que
leur a adressé le SI.EN

François BAYROU

Monsieur le Secrétaire Général,

Dans votre lettre du 18 mars 2002, vous attirez mon attention sur la nécessité de rapprocher les corps d'inspection de l'éducation nationale, notamment celui des IPR-IA et celui des IEN.

Je suis par principe favorable à la diminution du nombre des corps dans la fonction publique car la multiplication des statuts est un frein à la mobilité et donc aux échanges d'expériences et de compétences entre tous les acteurs du système éducatif.

En ce qui concerne le personnel d'inspection, la création du corps de professeur des écoles recrutés au même niveau que les professeurs certifiés plaide en faveur d'un rapprochement des deux corps d'inspection. Il restera à négocier les modalités concrètes d'une fusion éventuelle : le métier d'IEN présente en effet des spécificités fortes ; l'inspecteur de l'éducation nationale exerce à la fois une mission pédagogique et administrative : il a très souvent une mission de gestion des personnels. Traditionnellement, les IPR-IA effectuent des tâches liées à la pédagogie d'une discipline donnée, les chefs d'établissement du second degré assurent la plus grande partie de l'encadrement administratif. Il nous faudra donc entreprendre une réflexion commune sur le rôle des inspecteurs et leur fonction en matière d'évaluation du système éducatif.

En tout état de cause, l'organisation de la carrière des IEN me paraît comme une impérieuse nécessité : leur action auprès des écoles, des maîtres et des familles garantit la qualité de l'action éducative : ils effectuent un travail qui mérite reconnaissance et gratitude. C'est pourquoi au-delà de la réflexion que je vous propose, je m'engage à favoriser la mise en oeuvre de mesures qui garantissent pour la plus grande partie d'entre eux l'accès à un déroulement de carrière et à un régime indemnitaire conformes à l'importance des tâches accomplies.

Je vous prie de croire, Monsieur le Secrétaire Général, à l'assurance de mes sentiments cordiaux.

8 avril 2002 - François BAYROU

Jacques CHIRAC

Monsieur le Secrétaire Général

C'est avec la plus grande attention que j'ai pris connaissance de votre courrier et du dossier que vous m'avez envoyé. Je tiens à vous remercier de m'avoir fait part de vos analyses et propositions.

Vous souhaitez connaître mon avis sur le rapprochement des corps d'inspection de l'Education nationale. Je crois indispensable de conduire d'abord une réflexion approfondie sur l'encadrement pédagogique et, plus précisément sur les missions des corps d'inspection dont les priorités doivent être plus clairement dégagées. Ce n'est qu'ensuite, à partir de ce travail de clarification et en tenant compte de la diversité des missions des différents inspecteurs, que la question d'un éventuel rapprochement statutaire pourra être abordée.

Dans un système éducatif qui sera amené à reposer de plus en plus sur l'évaluation, le rôle des inspecteurs pédagogiques est fondamental et ne peut que s'amplifier. C'est pourquoi il faut veiller à leur offrir une véritable reconnaissance et les meilleures conditions de travail possibles.

Espérant avoir répondu à votre attente, je vous prie de croire, Monsieur le Secrétaire Général, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.

12 avril 2002 - Jacques CHIRAC

Jean-Pierre CHEVENEMENT

Monsieur le secrétaire général,

Vous m'avez adressé un courrier relatif au statut des corps d'inspection de l'Education nationale.

Je suis tout à fait conscient du caractère essentiel des tâches accomplies par les inspecteurs de l'éducation nationale, ainsi que de la lourdeur croissante des obligations administratives auxquelles ils sont contraints.

C'est pourquoi je suis tout à fait favorable à ce qu'une amélioration sensible soit apportée à leur situation statutaire, d'autant plus que celle des professeurs des écoles a été sensiblement améliorée. Cette orientation doit s'accompagner d'une mise en cohérence de leur statut avec celui des IPRIA.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le secrétaire général, mes meilleures salutations.

Jean-Pierre CHEVENEMENT

En réponse au courrier que nous avons adressé à Lionel JOSPIN, nous avons reçu du Premier Secrétaire du Parti Socialiste la réponse suivante :

Monsieur le Secrétaire Général

Vous nous avez adressé un courrier portant sur la campagne et les engagements présidentiels de Lionel JOSPIN.

Les résultats du 1er tour ont malheureusement, comme vous le savez, qualifié un candidat de droite et un candidat d'extrême droite pour le deuxième tour.

Ainsi notre candidat, celui du Parti Socialiste, ne pourra pas figurer au second tour de scrutin. Il en a d'ailleurs tiré lui-même avec noblesse, droiture et dignité, les conséquences.

C'est la raison pour laquelle, je vous réponds directement.

Le deuxième tour de l'élection présidentielle mettra donc aux prises le candidat de la droite et celui de l'extrême droite. Il privera les Françaises et les Français d'un vrai débat démocratique entre le camp du conservatisme et celui du progrès. Il constitue de surcroît un profond traumatisme pour notre démocratie, notre pays et en particulier notre jeunesse.

Pour notre part, nous appelons sans ambiguïté à faire barrage au candidat de l'extrême droite afin de faire reculer le racisme, l'exclusion et l'intolérance.

Nous préparons également la bataille des élections législatives. Le bilan de l'action conduite par Lionel Jospin est bon. Nous entendons nous appuyer sur la qualité du travail accompli pendant 5 ans. Le combat contre les inégalités, les injustices n'est pas achevé, loin s'en faut. Il appartient à la gauche de se rassembler, de s'unir, non seulement pour repousser l'extrême droite, mais pour l'emporter à nouveau. Le Parti Socialiste entend agir dans ce sens.

Je vous prie de croire, Monsieur le Secrétaire Général, à l'assurance de toute ma considération.

26 avril 2002 - François HOLLANDE

CAPN du 16 mai 2002

Déclaration liminaire de Patrick ROUMAGNAC, Secrétaire Général du SI.EN-UNSA Education

Avant d'entrer dans le vif des débats qui nous intéressent aujourd'hui, je voudrais revenir sur deux points qui pourraient sembler éloignés de nos préoccupations, mais qui ne manqueront pourtant pas de jouer un rôle dans nos échanges.

Tout d'abord, et je commencerai volontairement par cet aspect corporatiste, cette CAPN est la première depuis longtemps au cours de laquelle nous ne réclamerons pas la publication du décret permettant l'accès à la hors-échelle lettre A pour les IEN, puisque ce décret a enfin été publié ! Malgré le retard lié à des difficultés techniques, de nombreux collègues ont été, ou seront très prochainement reclassés avec l'effet rétroactif attendu. Cette concrétisation d'années de négociations et de luttes est trop importante pour que nous ne nous réjouissons pas, même si par ailleurs nous ne pouvons, ni ne devons, oublier que nous n'avons affaire qu'à une étape vers la reconnaissance de notre profession. J'ose croire que cette victoire n'est pas que celle du SI.EN, mais celle de tous les inspecteurs et aussi de l'administration ; ensemble, résolument et lucidement nous pourrions continuer à avancer vers l'unification des corps d'inspection, avec le souci d'un service public plus efficace et plus adapté aux enjeux sociaux que nous connaissons.

Et ceci me conduira à évoquer un second point : le 1er mai de très nombreux inspecteurs étaient dans la rue, manifestant ainsi leur attachement aux valeurs fondatrices de notre République. Le SI.EN-UNSA Education avait appelé à cette mobilisation et il est fier aujourd'hui d'avoir mêlé sa voix à celles de tous ceux pour qui les mots de Liberté, d'Égalité et de Fraternité ont un sens. Le choc du premier tour de l'élection présidentielle a provoqué un terrible traumatisme, une blessure profonde que la solidarité qui s'est manifestée entre les deux tours a contribué à guérir, mais qui laissera des traces, et c'est tant mieux car cette cicatrice nous aidera à ne pas oublier que la démocratie est une fleur magnifique, mais fragile...

Quelle leçon pouvons-nous tirer aujourd'hui de ces deux éléments ? L'un et l'autre nous rappellent simplement l'importance du dialogue entre des partenaires qui se respectent et ont le même souci de promouvoir la qualité du service public. Notre position de représentants du personnel pourrait être définie en creux : nous sommes des " ni-ni-ni " ! Ni co-gestionnaires, ni béni-oui-oui, ni opposants systématiques. Notre ambition est de faire entendre en cette instance la voix de nos collègues qui sont des cadres et des représentants de l'administration. A ce titre ils

peuvent comprendre des décisions qui prennent en compte les nécessités du service, mais ne peuvent accepter ce qui relèverait de l'arbitraire ou de l'injuste. Dans de nombreuses académies les décisions prises en matière de gestion des conditions de travail des inspecteurs résultent de discussions approfondies et nous nous en réjouissons, mais ceci rend encore plus inacceptables les comportements autoritaristes de quelques responsables locaux qui semblent confondre gestion du service public et satisfaction d'un ego surdimensionné. Nous voulons rappeler ici qu'un redécoupage de circonscription, un redéploiement de postes doivent faire l'objet d'une réflexion associant les personnels concernés et ne peuvent être imposés à la hussarde. L'usage selon lequel la réflexion doit être menée avant le 31 décembre pour une mise en œuvre à la rentrée scolaire suivante nous paraît être de bonne politique, car il permet d'éviter toute forme de traumatisme, aussi bien à l'interne qu'en direction des partenaires du système éducatif. Nous souhaitons que cette nécessité d'une concertation qui respecte des échéances claires soit fermement rappelée par la DPATE pour apaiser les tensions qui peuvent apparaître ici ou là.

La transparence doit être le maître mot organisateur de nos échanges. C'est dans cet état d'esprit que nous nous préparons à travailler aujourd'hui et nous ne doutons pas qu'il en ira de même pour tous autour de cette table.

Pour conclure, je me permettrai de rompre avec la tradition et je remercie en amont de la CAPN les services de la DPATE qui ont su réaliser un remarquable travail de préparation en dépit de conditions particulièrement difficiles.

CAPN en bref

- Ont siégé à la CAPN au titre du SI.EN : Patrick ROUMAGNAC, Marie-Paule COLLET, Renée HASIAK, Jean-Marc PETIT, Daniel GAUCHON, Yves RONDEL, Jacqueline PLATIER, Xavier LAMY et Bernard LESPES.

- Les résultats de la CAPN de mai seront publiés dans le prochain bulletin, après la CAPN de juin, présentés par académie avec l'ensemble des mutations et des premières affectations.

- Alors que la CAPN s'est terminée vers 14 heures, dès 16h30 les résultats étaient affichés sur le site (espace adhérents) après une vérification minutieuse, et en précisant bien qu'il s'agissait de propositions soumises à la décision du ministre. Tous les collègues concernés ont été informés par courrier individuel qui a été posté le jour-même.

- La liste des postes 1er degré restant vacants après la CAPN a été communiquée dès le soir du 16 mai par message électronique aux collègues stagiaires 1er degré afin qu'ils puissent préparer de manière efficace leur demande d'affectation. La liste de l'ensemble des postes vacants a ensuite été mise en ligne sur le site (espace adhérents).

- Quelques chiffres

| | 1D | ET | IO | Tot |
|----------------|-----|----|----|-----|
| Postes vacants | 192 | 72 | 28 | 296 |
| Candidats | 244 | 44 | 19 | 307 |
| Mutations | 118 | 12 | 10 | 140 |

Nota : le nombre de postes vacants prend en compte les départs en retraite et en CFA prévus pour la rentrée 2002.

- Alors que les années précédentes l'ancienneté dans la fonction était le principal critère utilisé pour départager les candidats sur un poste, cette année la DPATE a privilégié, dans de nombreux cas, l'ancienneté sur le poste occupé, afin, nous a-t-on dit, «de favoriser la mobilité». Pour obtenir un poste, il faudrait donc désormais rester le plus longtemps possible sur le poste précédent : curieuse façon d'inciter à la mobilité !

- L'obligation de rester trois ans sur un poste avant d'obtenir une mutation a été très largement appliquée, sauf cas particuliers de rapprochement de conjoint, de problèmes de santé, ou dans l'intérêt du service, sans qu'il ait été constaté de dérive majeure à cette règle.

- Le travail préparatoire fait par les commissaires paritaires du SI.EN, à partir des documents communiqués par l'administration et des dossiers envoyés par les collègues, a permis, avant la CAPN et en séance, de très nombreuses interventions afin que soient pris en compte de manière équitable les intérêts de chacun et que le suivi des demandes des syndiqués soit assuré avec la plus grande attention.

Conseil syndical du 3 mai 2002

10 H : Ouverture par le Président : Dominique QUINCHON (BN)

10 h 15 : Le point par le Secrétaire général, Patrick ROUMAGNAC

- Regret de voir que certaines académies ne sont pas représentées.

- Rappel de la position du BN suite au 21 avril : " Démocratie et Valeurs ".

- Point sur les aspects corporatistes : hors échelle A et reclassement des IEN concernés ; gestion de la hors-classe.

- Point sur les aspects pédagogiques : étayer notre projet relatif au pilotage du système éducatif afin de mettre en évidence la nécessité de rapprocher les corps d'inspection.

- Etre lucides, dans l'attente des élections législatives nous n'avons sans doute rien à attendre du ministère en place, mais nous devons nous préparer pour la suite.

- " Travailler en équipes : cycles, école/ collège ; porter le projet éducatif dans la continuité : maternelle/élémentaire, collège/lycée, enseignement général/enseignement professionnel... ".

- Corriger le discours ministériel sur les langues au CM : il est grand temps de substituer un " discours de vérité " aux informations léniifiantes auxquelles nous sommes habitués.

Au-delà de ces grandes orientations, certains points revêtent un caractère d'urgence : c'est le cas en particulier pour ce qui concerne le régime indemnitaire des IEN ET et IO. Il est grand temps de réparer cette injustice en réclamant l'alignement des indemnités de ces collègues sur celles des IA-IPR. Cette démarche correspond pour nous à une logique d'étape qui devra continuer jusqu'à la mise en place d'un régime indemnitaire unique pour tous les inspecteurs. Nous devons, par ailleurs, nous préoccuper du remboursement des frais de déplacement. Alors que le ministère nous avait annoncé une augmentation significative de l'enveloppe consacrée à ce poste, les crédits des académies sont actuellement revus à la baisse ce qui se répercute inévitablement sur nos possibilités de déplacement. La situation devient de plus en plus inacceptable et nous devons mobiliser nos collègues sur cette question.

10 h 40 : la parole est aux académies

Daniel LE FUR (RENNES)

- Frais de déplacement : aucune modification de l'enveloppe dans les quatre départements. Les IEN roulent " sans visibilité ". Une certitude dans les Côtes d'Armor : - 18% en moyenne, masquant parfois des réductions allant jusqu'à 40%. Une réponse du Recteur concernant le courrier ministériel annonçant +72% de l'enveloppe : cela ne concerne que les frais de déménagement. Retard de paiement pour les IEN/ET.

- Redécoupage des circonscriptions :

concerne le Finistère. Volonté de l'IA de faire passer pour la rentrée un redécoupage important qui n'est pas contesté sur le fond par les IEN mais plus quant à la date de mise en œuvre.

Françoise DROUARD (GRENOBLE)

Je voudrais attirer l'attention des collègues IEN 1er degré sur le fait qu'ils ont obtenu des avantages financiers supérieurs à ceux des IA-IPR aux mêmes échelons (A1, A2 et A3 ce qui est la fin de la classe normale des IA-IPR et le 8ème et dernier échelon de la hors-classe des IEN, récemment obtenu).

En effet, les uns et les autres perçoivent le même traitement ; mais, si les indemnités statutaires (soumises à l'impôt et figurant sur le bulletin de salaire) sont plus élevées pour les IA-IPR que pour les IEN (différence environ 2900 €/an) les IPR se voient refuser l'indemnité forfaitaire que touchent les IEN (environ 3000 €/an).

Si, dans votre académie, les IPR sur poste d'IEN la perçoivent encore, prévenez-les : cela ne durera pas. S'appuyant sur une réponse de la Direction des Affaires Financières du 9 juin 1998 à une question posée par le rectorat de Versailles, l'académie de Grenoble a supprimé cette indemnité aux IPR-IA sur poste d'IEN depuis septembre dernier.

Donc, les IA-IPR sur poste d'IEN, qui ne perçoivent plus cette indemnité forfaitaire, perdent non seulement le bénéfice du différentiel des indemnités forfaitaires qu'ils pouvaient espérer du fait de cette promotion (2900 €), mais ils perdent de l'argent tout court.

Je conteste l'interprétation faite sur le terrain de la réponse du ministère concernant les indemnités. Le texte du ministère fait allusion aux indemnités statutaires qui, évidemment, sont liées au corps auquel on appartient, mais la forfaitaire n'est pas une indemnité statutaire car :

- elle a été instituée par des décrets qui traitent des frais de déplacement ; elle correspond à un calcul forfaitaire du nombre de journées complètes de tournée (110) ;

- elle ne figure pas dans les textes relatifs au statut des inspecteurs ;

- elle n'est pas soumise à l'impôt car considérée comme un remboursement de frais liés à l'exercice du métier ;

- elle est versée à toute personne exerçant la fonction d'IEN sans considération de statut (cas des faisant-fonction) ;

- inversement, elle n'est pas versée aux IEN qui ne sont pas chargés d'une circonscription du 1er degré.

Je demande donc que le syndicat de l'Inspection défende la position suivante :

" l'indemnité forfaitaire de tournée destinée à compenser une partie des dépenses entraînées par le caractère itinérant du métier d'inspecteur chargé d'une circonscription du premier degré doit être versée à tous ceux qui exercent cette fonction, indépendamment de leur statut ".

Je soutiens que cette position est logique par rapport à notre revendication de départ concernant le rapprochement des corps d'inspection car, si maintenant, quelques IA-IPR chargés d'une circonscription du 1er degré sont privés de cette indemnité, c'est l'ensemble du corps des IEN qui la perdra quand les corps fusionneront.

Sinon, il vaut mieux renoncer à aller plus loin concernant le rapprochement des corps et recommander aux IEN qui souhaitent rester chargés d'une circonscription du 1er degré de ne pas postuler sur la liste d'aptitude IA-IPR !

Je demande donc au BN d'inclure une prise de position et des actions sur l'indemnité forfaitaire dans le cadre de sa réflexion et de son action sur les frais de déplacement.

Annie GUIBERT (ORLEANS-TOURS)

On note une certaine morosité chez les collègues, voire un désir de "faire autre chose". Chacun se replie sur sa circonscription.

Les demandes et insatisfactions des collègues portent sur :

- une revalorisation de l'enveloppe des indemnités kilométriques, des taux de remboursement, en les alignant au moins sur les taux reconnus par les services fiscaux, dégrèvement de la TVA, le véhicule étant utilisé à des fins professionnelles ;

- un outil de pilotage informatique de la circonscription, élaboré par le ministère, afin de faciliter le travail en permettant une meilleure communication avec l'IA ;

- la compétence reconnue pour les secrétaires d'IEN qui devraient avoir le grade de SASU.

Les collègues demandent une réflexion sur les charges de travail : quelles priorités ? Quels horaires maxima ?

De même, sur la composition des équipes de circonscription : répond-elle encore aux missions actuelles ? Quelle spécialisation pour les CPC ?

Pour ce qui est du statut, le débat a porté sur l'archaïsme de notre administration qui ne reconnaît qu'un diplôme (l'agrégation) et ne tient pas compte des compétences professionnelles. Quant à la stratégie à envisager, c'est trop tôt à notre avis.

Enfin, le positionnement du SI.EN, dans ses propositions sur les Langues vivantes, est discuté : pour certains, c'est au ministère de prendre une telle position. Pour le fond, les avis sont partagés, l'intérêt pédagogique (et européen) de la diversité des langues s'opposant à la difficulté de la mise en oeuvre.

Les rencontres inter-académiques organisées par le ministère ont été appréciées. Le souhait est qu'elles se poursuivent.

Le débat n'a pas porté sur les conditions d'admissibilité au concours d'IEN. Cependant, à titre personnel, je dénonce le manque de clarté des critères qui ne permettent pas à certains de se présenter : en particulier, dans

l'académie, plusieurs collègues faisant fonction depuis trois ans n'ont même pas eu la possibilité de faire leurs preuves à l'oral.

Gérard MARTIN-KELLIE (NANCY-METZ)

Au premier trimestre les actions de blocage de la carte scolaire pour les IEN du 1er degré ont été généralement très bien suivies malgré les pressions et les diverses tentatives d'intimidation des IA. Le boycott des examens pour les IEN/ET a été suivi le mieux possible, même si parfois on trouvait de bonnes raisons pour mettre quand même les choses en route. Toujours est-il que les avancées du 7 janvier ont été ressenties par tous comme étant le résultat de l'action volontaire et obstinée du SI.EN-UNSA et un pas décisif dans la bonne direction.

Il était temps qu'un début de déblocage s'amorce car le doute et, marginalement, la grogne commençaient à poindre dans nos rangs.

Le passage à la hors-classe d'un nombre raisonnable d'IEN/ET (alors qu'aucun n'était passé en 2001) a également contribué à rassurer les esprits et la dernière réunion (en janvier) s'est passée dans une atmosphère sereine, si ce n'est le souci des IEN stagiaires, notamment les anciens chefs de travaux, qui considèrent qu'il n'est pas normal de se retrouver perdants sur le plan financier en devenant IEN. Par ailleurs, comme ces derniers sont maintenant stagiaires dès la 1ère année, directement et en pleine responsabilité académique, ils ne comprennent plus les disparités indemnitaires.

Maintenant, le retard pris dans l'application du décret, ainsi que celui de l'indemnité, commence à inquiéter.

Pour ce qui concerne les frais de déplacement, on ne voit pas la couleur des 70% d'augmentation annoncés. La responsable de la division financière n'en a pas entendu parler. Toujours est-il que les choses ne se passent pas dans la plus grande transparence et les retards de paiement sont endémiques.

Le SI.EN est, bien entendu, un syndicat de défense des personnels d'inspection. Cependant, nous sommes quelques-uns à regretter que toutes les questions concernant les orientations et les innovations dans le domaine pédagogique soient trop rarement mises en avant. Nous aimerions qu'il y ait, au moins une fois par an, un Conseil syndical consacré à ces préoccupations.

Nous sommes donc prêts à soutenir les actions de nos représentants nationaux qui, comme l'a annoncé Patrick Roumagnac, sont décidés à mettre, dès que possible, la pression sur le prochain ministre de l'Education nationale.

Jean-Marie BRANCA (PARIS)

La syndicalisation a remonté. Il faut faire sauter le bourrelet du 9ème éch. Les frais de déplacement ne concernent à Paris que les collègues de l'Enseignement technique.

Divers problèmes dans le 1er degré :

- Intégration d'enfants initialement orientés vers des établissements (5), des pressions énormes ayant été faites... Il y a des

problèmes de fonctionnement Mairie / Gouvernement. Le syndicat doit réfléchir aux modalités d'intégration (ANDEIS).

- Problèmes des missions : 1er degré à Paris : service dans un rectorat banal. Des missions inter-degrés sont confiées à des IEN qui ont déjà beaucoup à faire, il conviendrait donc de réfléchir sur les missions.

- Les conditions matérielles de fonctionnement sont très insatisfaisantes.

Roland LAMBERT (REIMS)

- Le taux de syndicalisation remonte.
- L'action, l'activisme, supplantent la réflexion. Difficultés de gestion dues au " tout prioritaire ". Travail dans l'urgence. Souhait de programmation des activités et tâches demandées.

- Problème récurrent des frais de déplacement (à la baisse, de -10 à -20%).

- Bonne couverture en langues vivantes.

- Actions : aller vite. Mettre la pression au nouveau ministre.

- Risque de démotivation, désyndicalisation, après une nette remontée cette année si de nouvelles avancées ne sont pas enregistrées.

- S'il devenait nécessaire de se relancer dans l'action, les collègues suggèrent que nous nous recentrons sur nos missions (inspection - animation - formation dans la circonscription) et que nous refusions toute communication montante ou descendante avec IA, rectorat, ministère.

- Rigidité des positions du Recteur lors de la CAPA pour la liste d'aptitude ; refus de modifier les places des faisant-fonction sur la liste.

Eric WEILL (VERSAILLES)

Morosité, tension, repli sur soi ?

La syndicalisation s'est maintenue dans la plupart des départements, voire s'est améliorée, mais est-ce que cela durera en constatant qu'une partie des mesures est repoussée pour leur mise en œuvre et que les réponses des candidats à l'élection présidentielle sont loin d'être prometteuses !

Sont des éléments de tension :

- l'impression de tatillon, de pointillisme et de décalé de quelques IG, notamment quand les modalités de notre inspection, se déroulant sur une journée, sont nettement plus importantes et plus exigeantes que lors d'une certification !

- Le mouvement actuel des CPC, aux implications fortes sur la vie des circonscriptions, l'inspection et le déroulement de stages de formation, la validation des PE2, tout comme le mouvement des directeurs induisant des dynamiques fragiles en circonscription ;

- la distance, variable mais fréquente, avec l'IUFM et ses centres de formation.

Enfin, une spécificité des académies de la Région parisienne : l'inter-catégoriel, entre 1er degré, 2nd degré IO et IET est rendue difficile par les distances et les temps de parcours, mais aussi et surtout par les caractéristiques locales, départementales et académiques voire inter-académiques des missions

premières des uns et des autres. A situation spécifique il faudra une réponse spécifique et adaptée, prémisses du corps unique ?

Jacques BAUDOIN (ROUEN)

Nous avons mis au point une stratégie pour juguler une tendance qui confine au "chacun pour soi" ou aux "déçus du syndicat", défendue par des collègues qui étaient syndiqués l'an passé.

Nous avons le souci, sur le plan de notre académie, de fédérer la réflexion avec tous les IEN pour dépasser ce qui demeure comme une dichotomie entre IEN 1er degré et IEN/ET et IO.

Il convient, évidemment, de prolonger l'action qui doit conduire vers le corps unique. Sur le plan de la stratégie, il faudrait - de notre point de vue - privilégier les enjeux de ce rapprochement pour le système éducatif.

Les arguments doivent être d'ordre pédagogique. L'émergence des bassins est un levier pour étayer la réflexion entre IEN, mais aussi et surtout entre IEN et IA-IPR.

Nous avons intégré les faisant-fonction dans le cadre de notre syndicat. Aujourd'hui ces derniers demandent qu'elle est notre position sur les " faisant-fonction " dont le nombre va croissant dans notre académie. Ils demandent en même temps ce que notre syndicat souhaite faire pour eux dans les mois qui viennent.

Les retraités continuent de faire remonter leur amertume. La solution tournée vers le corps unique est loin de les rassurer.

Sur le plan des déplacements et du remboursement des frais kilométriques, nous constatons les difficultés pointées au plan national. Il n'y a pas d'augmentation, mais stagnation dans un département, baisse et tracaseries dans l'autre. Les remboursements ne sont pas bloqués, mais les diminutions se déplacent sur les remboursements liés à la formation continue.

Les dépenses engagées pour assurer les langues vivantes pèsent très lourd dans le budget de l'un des deux départements. Les perspectives pour finir l'année budgétaire sont assombries et le débat sur les indemnités kilométriques va se dérouler dans un contexte troublé.

Christian BUSTREAU (LIMOGES)

- La question, hélas récurrente, des frais de déplacement est posée. Pourquoi le remboursement du kilomètre est-il inférieur au coût retenu par les services fiscaux, et très inférieur au coût réel ?

- S'agissant de la Corrèze, le DSDEN a maintenu l'enveloppe kilométrique malgré la réduction du budget global attribué à l'IA par le rectorat. Il n'en est pas de même pour les IEN/ET dont les crédits ont diminué.

- Les courriers adressés aux parlementaires ont reçu quelques réponses.

Guy BECRET (CRETEIL)

- Les opérations " vitrine " prennent beaucoup (trop) de temps.
- Période " Club Med " : (si je veux ; quand je veux ; où je veux).
- " C'est au BN, au syndicat, de faire ".
- Les conseillers pédagogiques ont une charge de travail lourde.
- Les relations avec le Recteur sont assez satisfaisantes.

Michel LECOMTE (TOULOUSE, mandaté par la Régionale)

Quelques questions qui préoccupent les collègues :

- Le paiement des sommes dues suite à la revalorisation n'est pas encore effectif. La Rectrice, informée lors de la CAPA du 21 mars, s'est étonnée de la chose puisque le ministère avait donné consigne aux rectorats de payer. Demande auprès des services de vérifier si les opérations pouvaient être faites à la main. Le TPG n'acceptera pas nécessairement. A surveiller donc.

- Frais de déplacement : l'augmentation annoncée par le ministère ne se traduit pas par une augmentation très conséquente sur le terrain. On constate une fluctuation importante d'année en année au gré des budgets. Il faudrait trouver un moyen de rembourser les dépenses effectivement engagées et tenir compte de l'évolution du prix du carburant (système d'indexation à étudier) ; le problème se pose aussi pour les véhicules : pourquoi ne pas envisager, compte tenu de nos obligations de service, d'avoir accès à des prêts d'Etat particuliers ou à des tarifs entreprise plus avantageux que les tarifs des particuliers ? Enfin, le système de répartition pyramidale (Etat-Rectorat-IA-IEN) manque de transparence et conduit à pénaliser les derniers de la chaîne. Il faudrait identifier plus clairement les dépenses des IEN dans les dotations générales et dans les dotations des circonscriptions. Il faudra poser le problème clairement au futur Gouvernement, avec une présentation des actions envisagées si des réponses ne sont pas données ; parmi les possibilités : voiture au garage ; boycott de certaines réunions non indispensables impliquant des déplacements...

- Il faudra prendre contact avec le nouveau Gouvernement pour rappeler nos revendications catégorielles (équivalence de dignité et de statut des fonctions d'inspection) ; pour évoquer aussi l'évolution de nos fonctions vers une prédominance de l'administratif et demander une correction au bénéfice des actions de terrain auprès des équipes d'enseignants qui doivent faire face à une complexité croissante de l'exercice du métier. Les conditions matérielles de travail doivent également être évoquées : surcharge des secrétariats, avec une part croissante de télécopies et du courrier électronique (information descendante) et avec une seule secrétaire, passée aux 35 heures, souvent non sensibilisée à une fonction particulière très proche d'un secrétariat de direction (pourquoi ne pas qualifier particulièrement cet emploi ou lui accorder un avantage indiciaire ?). Le problème

des locaux doit être posé car les municipalités sont de moins en moins intéressées par un bureau d'inspection qui nécessite des aménagements particuliers (espace pour réunions, matériel entreposé et bureaux des personnels de l'équipe, conduits et câblage pour les flux...).

Bernard REVEST (Stagiaire/ ESPEMEN)

" Note d'ambiance poitevine " ... en quatre points forts, trois points faibles et quatre suggestions.

Synthèse réalisée par B. Revest à partir de l'avis des collègues de la promotion des I.E.N. Stagiaires 1er degré 2001-03 adhérents au SI.EN (retours écrits, collectés au 30 mars 2002).

I. Points forts

- Cette formation statutaire a le mérite d'exister et, dans l'ensemble, n'est pas rejetée.

- Durant la première année, l'absence de mise en responsabilité effective sur le terrain est très appréciée pour prendre du recul par rapport aux nouvelles fonctions et s'y préparer. La révision éventuelle de la formation, avec responsabilité même partielle, implique une réflexion et une anticipation approfondies (avantages / inconvénients de la modification de la formule actuelle).

- Ce temps de formation constitue un moment de forte mutation professionnelle, de construction d'une identité, notamment grâce aux échanges entre collègues et à l'analyse d'expériences riches et diverses.

- La tenue de réunions syndicales à la sous-direction même, la distribution des annuaires 2001, la consultation régulière du site, divers contacts individuels, informent, soutiennent et rassurent, au-delà du cercle (numériquement très majoritaire) des adhérents. La représentation des stagiaires à certaines réunions nationales du SI.EN est également appréciée.

2. - Points faibles

- Le souci de rapprochement des différentes catégories d'inspecteurs est affiché, à la rubrique " inter-catégorialité ", mais les résultats sont décevants voire inverses à ceux attendus (cf. l'épisode strasbourgeois sur le niveau des IEN).

- La diversité et la richesse des parcours antérieurs des lauréats du concours ne sont pas prises en compte et la différenciation ou un authentique travail par module n'est pas assez souvent mis en œuvre.

- Force est de constater la grande inégalité des regroupements les uns par rapport aux autres, du point de vue de l'intérêt, des thèmes, des interventions, du rythme, etc. (cf. R.4 v/s R.3).

3. Suggestions

- Mettre les stagiaires, en permanence, dans une posture d'inspecteurs de l'Education nationale, en donnant le maximum de corps et de hauteur aux travaux, à la réflexion, sur des sujets comme la philosophie de l'éducation, l'éthique professionnelle, la laïcité, le pilo-

tage en circonscription, l'argent et l'école, etc..

- Prévoir, dans le cahier des charges de tout intervenant extérieur, la nécessité de lier contenus (de la recherche par exemple) et missions de l'inspecteur; sinon, associer absolument à cette personne un IEN d'expérience et de terrain, ce qui revient à prévoir des animations.

- Assurer encore plus de cohérence professionnelle entre les phases en académies et les regroupements à la sous-direction et assurer, d'autre part, une plus grande égalité de traitement des stagiaires d'une académie donnée par rapport à une autre.

- Pratiquer une véritable inter-catégorialité : davantage de thèmes transversaux, plus de travail sur la liaison école/college/lycée, nouvelle version du R.A.T. et ... mise en place du corps unique !

Patrick SCHANTE (STRASBOURG)

- L'action sur le terrain est faible, beaucoup considérant que " le syndicat n'a qu'à faire ".

- Sentiment de " bricolage " devant des enseignants défaillants face à des élèves durs.

Yves RONDEL (CAEN, le RA n'ayant pu venir)

- Syndicalisation stable dans l'Orne et la Manche, en légère baisse dans le Calvados.

- Les augmentations promises par le ministère sur les frais de déplacement ne sont pas connues du Rectorat.

- Les politiques éducatives départementales l'emportent sur le plan académique.

- Travail quasi inexistant entre IUFM et IEN.

Martine PHILIPPE (POITIERS)

- La syndicalisation se maintient (en légère augmentation pour la Vienne).

- CAPA : pas de problèmes particuliers (notamment pour la liste d'aptitude).

- Inquiétudes concernant les frais de déplacement. Leur remboursement n'est pas à la hauteur de ce qu'il devrait être. Quid de l'augmentation de 72% prévue ?

- Concours de recrutement : trois collègues faisant-fonction dans l'académie au nombre des lauréats (2 en liste principale, 1 en liste complémentaire).

- Rapprochement des corps : participation à des groupes de travail disciplinaires, ou autres, tous corps confondus. Point positif.

- Inquiétudes des conseillers pédagogiques quant à leur rôle. Position du SI.EN ?

- Langues vivantes : bonne couverture des CM2-CM1 sur l'ensemble des départements. Implantation d'un certain nombre de postes fléchés, dans la Vienne, qui permettraient de moins recourir aux intervenants extérieurs.

- Gros problèmes de remplacement dans le 1er degré, évoqués par tous les départements de l'académie.

- Attente forte des collègues qui sont au 9ème échelon et espèrent accéder à la hors-classe dans des délais rapprochés.

SYNTHESE du Secrétaire général

Il faut tout d'abord souligner un point rassurant : l'analyse des académies et celle du BN sont très largement convergentes sur les grandes orientations à tenir à brève et moyenne échéance. Malgré les incertitudes qui pèsent sur l'avenir en matière d'organisation du système éducatif, nous devons affirmer haut et fort notre priorité : rapprocher les corps d'inspection pour un encadrement plus efficace et mieux adapté aux besoins du public. Des étapes importantes ont été franchies vers cet objectif, mais bien du chemin reste à faire et nous devons donc rester mobilisés. Pour cela il est capital de rappeler à tous que seul notre syndicat défend ce projet ambitieux correspondant aux aspirations d'une très large majorité des inspecteurs.

Nous devons lutter contre la tendance au repli sur soi et à la défense étroite - et souvent maladroite - d'avantages individuels conquis au détriment de collègues. Ensemble, syndiqués, nous avons les moyens de défendre les intérêts de chacun en respectant des règles communes. Le SI.EN-UNSA Education tire sa force de son incontestable représentativité, mais rien n'est jamais définitif et chaque syndiqué doit s'attacher à convaincre ceux qui ne sont pas encore adhérents de nous rejoindre. La syndicalisation constitue une priorité absolue pour peser sur les décisions relatives aussi bien à la gestion de notre corps qu'aux évolutions des missions qui nous sont confiées. C'est par ailleurs la seule réponse pertinente pour contrer les décisions abusives qu'essaient parfois d'imposer les autorités locales.

Le syndicat est la seule instance au sein de laquelle les adhérents ont la possibilité d'exprimer en toute liberté leurs avis sur toutes les questions relatives au système éducatif. C'est cette liberté de parole qui permet d'enrichir nos débats et de construire les projets que nous défendons. C'est donc une raison de plus pour se syndiquer car il doit être clair que si tous les syndiqués ont la possibilité de participer aux débats mis en place dans nos instances, ils sont les seuls à pouvoir le faire. Si nous nous réjouissons que de nombreux collègues se joignent régulièrement aux actions que nous mettons en place, nous leur disons qu'il est temps pour eux d'aller plus loin et de nous rejoindre au sein du syndicat où ils pourront, comme tous les syndiqués, peser vraiment sur leur avenir professionnel.

Nota : le compte rendu de la réunion de la commission de secteur Information et Orientation sera publié dans le prochain bulletin.

Commission de secteur 1er degré

Les échanges de la commission de secteur ont essentiellement porté sur deux points : le concours de recrutement des inspecteurs et l'évolution de l'organisation administrative au sein de laquelle les inspecteurs exercent leurs missions.

Le concours de recrutement

Bien que le nombre de candidats reste stable, voire en augmentation, le recrutement des inspecteurs du 1er degré s'inscrit dans un contexte peu favorable que seule la perspective d'accès à l'échelle-lettre A paraît avoir relativement préservé.

En effet, la fonction elle-même est devenue peu attractive du fait du manque de clarté dans les missions, de la multiplication des tâches et de l'augmentation des tensions dans un système de plus en plus complexe où l'inspecteur ne peut prendre appui ni sur une autonomie qui a disparu, ni sur un travail d'équipe encore incertain.

Nombreux sont les inspecteurs qui souhaiteraient faire autre chose... (même si les abandons restent rares car les possibilités de réorientation de carrière sont limitées) et ce malaise est sans doute à rapprocher de celui des directeurs d'école et des conseillers pédagogiques, ce qui devrait nous conduire à engager une réflexion avec les autres syndicats concernés au sein de l'UNSA Education.

Signe de ce manque d'attractivité ou effet pervers des modalités du concours, le recrutement est devenu très homogène avec une proportion de plus en plus importante de collègues originaires du 1er degré (donnant ainsi l'impression de renforcer le cloisonnement entre 1er et 2nd degré).

La présélection sur dossier ne semble pas offrir les garanties suffisantes d'un concours républicain dans la mesure où elle privilégie le parcours professionnel comme premier filtre avant de juger des capacités à exercer la fonction. C'est une procédure d'autant plus paradoxale qu'elle n'assure même pas à tous les candidats la prise en compte de leur expérience puisque, chaque année, de nombreux faisant-fonction ne sont pas jugés dignes de se présenter devant le jury, sans qu'aucune explication leur soit donnée... et bien qu'ils soient ensuite reconduits dans leur mission !

L'organisation territoriale

C'est une question qui est souvent évoquée, notamment dans différents rapports de l'Inspection Générale. Le dernier en date, celui de l'IG Bottin (Fév. 2002 - Enseigner en école, un métier pour demain) dont on trouvera un extrait page 14, conclut ainsi le chapitre consacré au rôle et à la place de la circonscription du 1er degré :

" Les fonctions des inspecteurs de l'enseignement primaire doivent continuer à s'exercer dans le cadre d'une circonscription : la liaison entre une mission de pilotage et d'éva-

luation, et une compétence territoriale, est une force de l'enseignement du premier degré. "

Notre réflexion a porté sur deux notions : territorialité et collégialité.

Quel territoire, pour quoi faire ?

Il n'y aura sans doute pas de réorganisation territoriale sans une redéfinition du statut des écoles et des directeurs, comme le propose par exemple le rapport Bottin avec la création d'établissements primaires publics locaux d'enseignement.

Cette perspective devrait avoir deux conséquences :

- le transfert vers les directeurs de certaines tâches administratives, ce qui permettra, certes, de réorienter les missions des inspecteurs, mais avec le risque d'induire un relatif éloignement des réalités quotidiennes du terrain dont la connaissance fonde en partie l'efficacité et la pertinence du rôle de l'inspecteur ;

- l'organisation d'une partie des missions des inspecteurs dans un cadre territorial plus large que la circonscription, pour des raisons liées à la spécificité de certaines missions et à la nécessité d'un pilotage plus global du système.

La circonscription devrait alors évoluer vers un ensemble d'écoles et d'établissements dont un inspecteur serait le principal " référent ", préservant ainsi un rôle de proximité et assurant une meilleure liaison entre les différents degrés d'enseignement.

Quel travail d'équipe ?

Le travail collectif des inspecteurs ne deviendra une réalité institutionnelle qu'à deux conditions :

- la disparition des obstacles statutaires qui privilégient aujourd'hui encore l'action individuelle et les comportements corporatistes par rapport au travail collectif : accès méritocratique à la hors-classe et discrimination de type hiérarchique entre deux corps qui ont les mêmes missions ;

- la définition d'une organisation collégiale fondée à la fois sur une répartition des tâches (responsabilité et coordination de certains dossiers) et sur la réalisation collective de certains actes professionnels (en particulier l'évaluation des établissements).

Conclusion

Sur un territoire donné (bassin de formation ou département), chaque inspecteur (1er et 2nd degré) devrait avoir trois types de missions :

- référent d'un groupe d'établissements ;
- membre d'une équipe pluridisciplinaire d'évaluation ;
- coordonnateur d'un ou plusieurs dossiers.

Daniel GAUCHON

Commission de secteur 2nd degré

La commission de secteur 2nd degré s'est réunie le vendredi 3 mai dans le cadre du Conseil syndical.

Ont participé à cette réunion : Francis BOUGAULT, André CADEZ, Denis GUILLAIN, Renée HASIAK, Alain MARIE, Gérard MARTIN-KELLIE, Lyliane VERDIER, Marie-Paule COLLET.

Les participants ont d'abord fait part de leur approbation quant à la décision prise par le Bureau National de demander une revalorisation immédiate des indemnités de charges administratives des IEN/ET et IO alignées sur celles des IA-IPR.

La réflexion s'est ensuite engagée sur la rédaction du texte ci-dessous, relatif à l'enseignement professionnel, qui a été soumis au Conseil Syndical, lequel en a décidé la publication sous forme de communiqué.

Marie-Paule COLLET

Communiqué

LE POINT SUR L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL ET SON AVENIR

Lors de l'audience du 5 décembre 2001 accordée par M. Jean-Luc MELENCHON, le SI.EN-UNSA Education avait, en préliminaire, donné acte au Ministre de l'ampleur du travail réalisé par le ministère de l'enseignement professionnel.

Au moment où les plus grandes incertitudes pèsent sur les choix qui pourraient être opérés dans le domaine de l'Education nationale et de l'enseignement professionnel en particulier, la commission de secteur second degré du SI.EN-UNSA Education tient à souligner la cohérence des orientations prises depuis deux ans en faveur des élèves des lycées professionnels et qui sont confirmées dans la circulaire de rentrée 2002.

Les nouvelles orientations ont permis aux académies de s'inscrire dans une nouvelle dynamique ayant pour objectif de donner aux élèves de la voie professionnelle une considération équivalente à celle de leurs camarades des lycées généraux et technologiques (pédagogie de projet, éducation civique juridique et sociale, ouverture internationale et culturelle). De cette image valorisante a résulté une stabilisation, voire même une augmentation des flux, dans un contexte alarmant de baisse des effectifs.

Cette démarche qualité, alliée à la volonté du ministère d'offrir davantage de fluidité et de lisibilité dans les parcours de formation, doit être poursuivie.

Ainsi, même si des interrogations subsistent à son égard, le lycée des métiers (concept attractif permettant d'accueillir des élèves du CAP au BTS voire à la licence professionnelle) doit être un outil essentiel de la professionnalisation et de l'insertion des jeunes et des adultes.

Les inspecteurs chargés de l'enseignement professionnel ont porté, sur le terrain, ces différentes réformes avec le sentiment d'impulser des dispositifs efficaces pour la formation des élèves en s'appuyant sur le savoir-faire des professeurs de lycées professionnels dont l'engagement dépasse largement l'acte d'enseignement.

Nous souhaitons qu'au-delà des clivages politiques nos décideurs ne fassent pas table rase de ces deux années durant lesquelles la voie professionnelle a reçu la considération qui lui était due.

Le SI.EN-UNSA Education fera preuve de vigilance quant aux orientations qui seront prises pour l'enseignement professionnel.

Concours de recrutement IEN 2002

Anglais

| | | | |
|-------|--------------|----------|-------------|
| M. | BILLEROT | Jean-Luc | NANTES |
| Melle | CAZADE | Sylvie | CRÉTEIL |
| Mme | COHEN BACRIE | Annie | MONTPELLIER |
| M. | HURTELLE | Alain | AMIENS |
| M. | LEWIN | Marc | VERSAILLES |

Liste complémentaire

| | | | |
|-----|--------|-----------|----------|
| Mme | MILLET | Christine | BORDEAUX |
|-----|--------|-----------|----------|

Sciences et techniques industrielles

| | | | |
|-----|-----------|-----------|-------------|
| M. | ALBERT | Philippe | NANCY-METZ |
| M. | CABRERA | Michel | MONTPELLIER |
| M. | CALUEBA | Serge | MONTPELLIER |
| M. | GINDRE | Gilles | DIJON |
| M. | LOUIS | Alain | ROUEN |
| M. | OLLIER | Jean-Paul | LIMOGES |
| M. | POUPON | Fabrice | REIMS |
| M. | RENNUIT | Gérard | LILLE |
| Mme | SLOMINSKI | Francine | LILLE |
| M. | ZAMBON | Dominique | LYON |

Liste complémentaire

| | | | |
|-----|--------|---------|--------|
| M. | JODEAU | Gérard | NANTES |
| Mme | PEPIN | Michèle | LILLE |

SBSSA

| | | | |
|-------|-----------|-------------|------------|
| Mme | BRUN | Annie | GRENOBLE |
| Melle | CILPA | Marie-Josée | GUADELOUPE |
| Mme | DELOZANNE | Patricia | REIMS |
| Mme | GOMBEAU | Monique | LILLE |

Liste complémentaire

| | | | |
|-----|---------|-----------------|----------|
| Mme | ESTAQUE | Marie-Françoise | TOULOUSE |
|-----|---------|-----------------|----------|

Lettres

| | | | |
|-----|----------------|--------------|------------|
| Mme | CALONNE | Michelle | LILLE |
| Mme | LECAS-BOCKSTAL | Jeanne-Marie | VERSAILLES |
| M. | LECESNE | Alain | ROUEN |
| Mme | VIDOCIN | Jacqueline | GUADELOUPE |

Liste complémentaire

| | | | |
|----|------------|------|------|
| M. | LE TENNEUR | Jean | CAEN |
|----|------------|------|------|

Maths

| | | | |
|-----|----------|--------|------------|
| Mme | BRUNEL | Régine | STRASBOURG |
| Mme | CARRE | Annie | ROUEN |
| M. | PARIAUD | Pierre | VERSAILLES |
| M. | VARICHON | Lionel | NICE |

Liste complémentaire

| | | | |
|----|-------|----------|---------------|
| M. | BAZET | Philippe | ORLÉANS-TOURS |
|----|-------|----------|---------------|

Le SI.EN adresse
ses sincères félicitations
aux lauréats

Concours de recrutement IEN 2002

Premier degré

| | | | |
|-------|----------------|---------------|---------------|
| M. | AGOSTINI | Daniel | MONTPELLIER |
| M. | ALZINA | Georges | NICE |
| Mme | ASSARD | Danielle | GUYANE |
| M. | AUBRY | Jean-Pierre | ORLÉANS-TOURS |
| M. | BACCELLIERI | Antoine | CRÉTEIL |
| Mme | BALLEREAU | Anne | CLERMONT-FD |
| M. | BASSAGET | Jean-Marc | MONTPELLIER |
| M. | BAY | Jean-Claude | ORLÉANS-TOURS |
| Mme | BELZON | Catherine | RENNES |
| Mme | BESSON | Martine | GRENOBLE |
| Mme | BILLOUE | Evelyne | VERSAILLES |
| Melle | BORSARO | Brigitte | AIX-MARSEILLE |
| M. | CAILLEAUX | David | STRASBOURG |
| Mme | CARLUX | Catherine | CLERMONT-FD |
| M. | CATHERINE | Dominique | ROUEN |
| M. | CHAILLOT | Eric | STRASBOURG |
| Mme | CHARTOL | Martine | VERSAILLES |
| Mme | CHASTAGNOL | Marie-Thérèse | POITIERS |
| Melle | CICCULLO | Catherine | AIX-MARSEILLE |
| Mme | CLAUDON | Marie-Claude | NANCY-METZ |
| Mme | COTE | Monique | GRENOBLE |
| Mme | DEBURGHGRAEVE | Isabelle | LILLE |
| Mme | DECOUTY | Monique | VERSAILLES |
| Mme | DELAGE | Agnès | LIMOGES |
| M. | DOGIMONT | Alain | LILLE |
| M. | DUBIEN | Laurent | CLERMONT-FD |
| M. | DUCHEMIN | Jean-Pierre | VERSAILLES |
| M. | DUNKHORST | Jean-Claude | NANCY-METZ |
| Melle | DUPLESSY | Muriel | REIMS |
| Mme | ESPECIER | Sylvie | REIMS |
| Melle | ESTRU | Lydie | LYON |
| M. | FAURE | Bertrand | VERSAILLES |
| Mme | FINET | Éliane | GRENOBLE |
| Mme | FOURNIER DULAC | Myriam | TOULOUSE |
| Mme | GALLOIS | Mirella | CRÉTEIL |
| M. | GARNIER | Patrice | CRÉTEIL |
| M. | GIRONE | Jean-Michel | NICE |
| M. | GLANDU | Philippe | GRENOBLE |
| Mme | GOEMINNE | Martine | STRASBOURG |
| Mme | GONTARD | Corinne | RENNES |
| Mme | GRAFTO | Myriam | VERSAILLES |
| M. | HERNANDEZ | Elie | AMIENS |
| M. | HUG | Thierry | BORDEAUX |
| Mme | IMBERT | Jacqueline | NICE |
| Mme | JOFFROY | Catherine | TOULOUSE |
| Mme | LAURENT | Josiane | LILLE |
| M. | LE GOUX | Claude | RENNES |
| M. | LECLAIR | Bernard | NANTES |
| Mme | LEHOURS | Catherine | CLERMONT-FD |
| M. | LOMBARDO | Frédéric | TOULOUSE |
| M. | MAES | Jean-Pierre | LILLE |
| M. | MARCHAL | Ernest | POLYNÉSIE |
| M. | MARTEL | Rémy | AIX-MARSEILLE |
| Melle | MESPLE | Annie | CRÉTEIL |
| M. | MILLE | Jean-Louis | NANCY-METZ |

| | | | |
|-----|----------|--------------|---------------|
| M. | MOREE | Bruno | ORLÉANS-TOURS |
| Mme | NYS | Marie-France | LIMOGES |
| Mme | OTTMANN | Anne | BESANÇON |
| M. | OUTREBON | Dominique | LILLE |
| Mme | PIOT | Laurence | VERSAILLES |
| M. | PONTAIS | Erick | CAEN |
| Mme | POUJADE | Brigitte | CRÉTEIL |
| M. | QUILLIEN | Hervé | RENNES |
| Mme | RENOUF | Sylvie | TOULOUSE |
| Mme | ROQUES | Evelyne | PARIS |
| M. | ROUSSEAU | Claude | RENNES |
| M. | ROUYER | Yvonnick | ORLÉANS-TOURS |
| Mme | ROY | Geneviève | POITIERS |
| M. | SEGOUIN | Eric | CAEN |
| M. | TEETAERT | Sylvain | AMIENS |
| M. | TITTON | Jean-Marc | ROUEN |
| M. | VENTURA | Jean-Pierre | CRÉTEIL |
| M. | VERMEE | Guy | AIX-MARSEILLE |
| Mme | VICAIGNE | Chantal | MARTINIQUE |
| M. | WILLHELM | Christian | RENNES |
| M. | WOLF | Philippe | NICE |
| Mme | ZIVIC | Georgette | NICE |

Liste complémentaire

| | | | |
|-----|-----------|----------|-------------|
| M. | BORDIGNON | Pascal | POITIERS |
| M. | CALUEBA | Serge | MONTPELLIER |
| M. | HONORE | José | MARTINIQUE |
| Mme | OLLOQUI | Nathalie | LILLE |
| Mme | PICHON | Patricia | LYON |

Information et Orientation

| | | | |
|-----|----------------|---------------|---------------|
| M. | ARNOULD | Francis | LILLE |
| Mme | BRASSART | Nicole | AIX-MARSEILLE |
| M. | MEUNIER | René | GRENOBLE |
| Mme | NICOLAS | Agnès | ROUEN |
| M. | PEPIN | Pierre-Yves | LYON |
| Mme | RIEU-FICHOT | Christine | PARIS |
| M. | TAILLANDIER | Jean-François | VERSAILLES |
| Mme | THOMAS FAUCHER | Pascale | GRENOBLE |
| M. | TRIBOT | Jean-François | RENNES |

Liste complémentaire

| | | | |
|-----|----------------|----------|---------------|
| M. | RAVETTI | Alain | AIX-MARSEILLE |
| Mme | ROUX-GELBERGER | Claudine | CRÉTEIL |

Economie et gestion

| | | | |
|-----|----------------|--------------|------------|
| M. | BROUILLET | André | BESANÇON |
| Mme | GUERIN | Brigitte | RENNES |
| Mme | MONMARON | Véronique | LYON |
| Mme | TARTAR-DERENTY | Marie-Claire | VERSAILLES |
| Mme | URSULE | Nelly | GUADELOUPE |
| Mme | VILLIEN | Chantal | LYON |

Liste complémentaire

| | | | |
|-----|------|-----------|---------|
| Mme | RAUX | Catherine | CRÉTEIL |
|-----|------|-----------|---------|

Histoire et Géographie

| | | | |
|----|---------|--------|----------|
| M. | DELORME | Gilles | POITIERS |
|----|---------|--------|----------|

Concours de recrutement IA-IPR 2002

Allemand

| | | | |
|----|------------|------|----------|
| M. | CHEVILLARD | Yves | TOULOUSE |
|----|------------|------|----------|

Anglais

| | | | |
|-----|------------|-----------------|---------------|
| M. | CLUTIER | Maurice | GRENOBLE |
| Mme | HINTERLANG | Colette | STRASBOURG |
| Mme | RICHARD | Marie-Françoise | LILLE |
| Mme | TURIN | Maréna | AIX-MARSEILLE |

Arts plastiques

| | | | |
|-----|-------|----------|------------|
| M. | LEVAL | Frédéric | GUADELOUPE |
| Mme | ROUCH | Josyane | BESANCON |

AVS

| | | | |
|-----|--------------|-------------|------------|
| M. | ARRAMBOURG | Gérard | LYON |
| M. | BARBE | Eugène | MARTINIQUE |
| M. | BARRIERE | Pierre | BORDEAUX |
| M. | COIGNARD | Jean-Michel | BORDEAUX |
| M. | LE COURRIARD | Daniel | PARIS |
| Mme | LOISEAU | Sylvie | POITIERS |
| M. | PICQUENOT | Alain | AMIENS |

Economie et gestion

| | | | |
|-----|-----------|----------|------------|
| M. | CHEVALIER | Daniel | VERSAILLES |
| M. | IDELOVICI | Philippe | GRENOBLE |
| Mme | MAURIN | Mireille | BORDEAUX |
| Mme | PICHEAU | Laurence | VERSAILLES |
| M. | PINCON | Michel | POITIERS |

Education musicale

| | | | |
|----|--------|---------|----------|
| M. | FICHET | Laurent | TOULOUSE |
|----|--------|---------|----------|

EPS

| | | | |
|-----|---------|-------------|------------|
| Mme | ELOI | Véronique | VERSAILLES |
| M. | HERVE | Daniel | RENNES |
| M. | JANICOT | Jean-Claude | LIMOGES |
| Mme | VINEL | Michèle | PARIS |

Espagnol

| | | | |
|----|---------|----------|-------|
| M. | BREVART | Frédéric | LILLE |
|----|---------|----------|-------|

SVT

| | | | |
|-----|----------|---------------|------------|
| Mme | HOUDIARD | Marie-Josèphe | NANTES |
| M. | SIMON | Jean-Marc | GRENOBLE |
| M. | TERCE | Philippe | REUNION |
| M. | VOSGIEN | Daniel | NANCY-METZ |

Italien

| | | | |
|-----|-----------------|------------|-------|
| Mme | FISCHETTI LOETE | Pellegrina | DIJON |
|-----|-----------------|------------|-------|

Lettres

| | | | |
|-----|------------|-------------|---------------|
| Mme | HERNU | Isabelle | POITIERS |
| M. | HOCQUELLET | Jean-Pierre | POITIERS |
| Mme | INGLEBERT | Valérie | PARIS |
| M. | JEANNERET | Claude | BESANCON |
| Mme | LEENHARDT | Mireille | VERSAILLES |
| M. | RAIMBAULT | Frédéric | ORLEANS-TOURS |

Mathématiques

| | | | |
|-------|-------------|-----------|---------------|
| M. | LA FONTAINE | François | POITIERS |
| M. | LASSALLE | Olivier | ROUEN |
| M. | MARTEAU | Jean-Luc | AIX-MARSEILLE |
| Mme | PERFETTA | Chantal | CRETEIL |
| Melle | RAYNAL | Martine | TOULOUSE |
| Melle | REYNAUD | Janine | NICE |
| Mme | RONCIN | Catherine | AMIENS |
| M. | SIGWARD | Eric | NANCY-METZ |

Sciences physiques

| | | | |
|-----|---------------------|-----------------|---------------|
| Mme | BOURGAULT-PIEKIELKO | Marie-Christine | LYON |
| Mme | COMBEL | Hélène | ORLEANS-TOURS |
| Mme | MACE | Marie-Christine | ROUEN |
| M. | MARCHOU | Patrice | LIMOGES |

STI

| | | | |
|-----|------------|--------------|--------------|
| M. | ALLARD | Daniel | ADM CENTRALE |
| M. | BRAULT | Laurent | PARIS |
| M. | DUMERY | Jean-Jacques | LILLE |
| M. | FELICITE | Christian | CLERMONT-FD |
| Mme | GAVRILOVIC | Claude | PARIS |
| M. | MARTINET | Jean-Louis | POITIERS |
| M. | SILVEIRA | Manuel | NICE |

Histoire - Géographie

| | | | |
|-----|-----------|------------|----------|
| M. | ABALLEA | Pierre | NANTES |
| M. | BEAUPUY | Dominique | RENNES |
| Mme | TOURILLON | Anne-Marie | GRENOBLE |

Liste complémentaire

| | | | |
|---------------------------|--------------|--------------|-------------|
| LC1 - STI | | | |
| Melle | LARVOR | Marie-Pierre | MONTPELLIER |
| LC2 - Mathématiques | | | |
| Mme | DUPONCHEL | Domitile | LILLE |
| LC3 - Lettres | | | |
| M. | HIMY | Olivier | NICE |
| LC4 - AVS | | | |
| Mme | BLONDEEL | Françoise | LILLE |
| LC5 - Economie et gestion | | | |
| Mme | DEMONT-LUGOL | Liliane | TOULOUSE |

Le SI.EN adresse
ses sincères félicitations
aux lauréats

Extrait du rapport de l'IG Yves Bottin - Février 2002

Enseigner en école, un métier pour demain

L'établissement primaire public local d'enseignement

L'établissement primaire public local d'enseignement (EPPLE) ne reprend pas à l'identique toutes les dispositions organisant l'établissement public local d'enseignement du second degré : l'organisation répondant aux besoins et aux spécificités du premier degré est ouverte au débat. Il reste que l'EPPLE doit exercer quatre fonctions principales.

Une fonction pédagogique, d'abord : l'établissement se dote d'un projet pédagogique et éducatif, fait chaque année le bilan de son fonctionnement pédagogique et bénéficie d'une évaluation régulière ; il organise le travail collectif des maîtres et la mise en commun des compétences différenciées des enseignants dans le cadre d'une polyvalence d'équipe.

Une fonction administrative, ensuite, qui peut inclure, à terme, la répartition des emplois entre

écoles regroupées.

Une fonction financière, aussi, grâce à un budget alimenté par une partie des sommes affectées par les communes à leurs écoles, l'autre partie assurant le financement direct des écoles par les communes pour les dépenses courantes (selon le système de régie).

Une fonction de gestion des équipements et des ressources pédagogiques, enfin. Comme les établissements du second degré, il doit être doté d'un conseil d'administration, lieu de délibérations, de formulation d'avis et de prise de décisions, en bref, de responsabilité collective.

L'établissement primaire public local d'enseignement est dirigé par un directeur totalement déchargé de classe, mais qui devrait rester soumis à une obligation d'enseignement (3 à 6 heures hebdomadaires par exemple) lui permettant de rester membre à part entière de l'équipe enseignante ; il est assisté d'un secrétariat. Le directeur, devenu primus inter pares, constitue un échelon hiérarchique responsable ; il est issu du corps enseignant du premier degré et recruté selon des modalités à définir ; la fonction de direction, rendue attractive par sa rémunération, devrait pouvoir constituer une position de mobilité pour certains cadres du premier degré comme les conseillers pédagogiques. Enfin, l'établissement primaire public local d'enseignement a vocation à discuter avec la ou les commune(s) de son secteur les activités hors temps scolaire organisées à l'école, comme les prestations sur temps scolaire des intervenants extérieurs. Le projet d'école, arrêté après discussion, prend ainsi en compte les données du projet éducatif local et devrait pouvoir être contractualisé pour une période donnée, trois ans par exemple. La mise en œuvre de ces propositions, qui forment un schéma simple, relativement souple et évolutif, ne peut être

que très progressive et hautement concertée, aussi bien avec les maires qu'avec les syndicats d'enseignants. Elle suppose une forte volonté politique, de la souplesse et de la continuité dans l'action - une loi cadre par exemple - pour la conduire à bien. Elle aura aussi un coût. C'est le prix de la modernisation de l'école et de la mise à niveau de son fonctionnement, si longtemps différées.

Rôle et place de la circonscription du premier degré

La circonscription d'enseignement du premier degré est incarnée, pour les enseignants, par l'inspecteur assisté de l'équipe de circonscription. L'inspecteur du premier degré est, au plus près du terrain, celui des administrateurs qui est garant de la préservation du sens de la politique nationale.

Les missions des inspecteurs ont progressivement évolué et leurs charges de travail se sont alourdies.

Issus, pour plus de 80% d'entre eux, de l'élite des enseignants du premier degré, généralement d'un niveau de formation élevé, ils pratiquent de plus en plus le management de service public et œuvrent à produire des résultats et à augmenter le potentiel des écoles de leur circonscription. A cet effet, ils jouent sur leurs cinq fonctions principales : donner du sens, organiser, animer, contrôler et évaluer.

Dans leur action, les inspecteurs sont assistés d'une équipe de circonscription. Cette dernière est une construction de fait plus qu'une structure réglementaire ; elle a une géométrie qui peut être très variable selon les départements et les secteurs. Le noyau dur de cette équipe est constitué des

conseillers pédagogiques, du secrétaire de circonscription et du secrétaire de CCPE ; s'y adjoignent les membres d'un second cercle formé par l'animateur des TICE, le coordonnateur de ZEP, certains animateurs (langues vivantes ou régionales, etc.). L'inspecteur dirige, coordonne et anime par ailleurs l'ensemble des réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (les RASED), dont il évalue le fonctionnement et les maîtres.

Actuellement, le premier niveau de régulation du fonctionnement des écoles est celui de la circonscription et de l'inspecteur, les directeurs n'ayant aucune prérogative en ce domaine. Or un inspecteur a la responsabilité de 300 enseignants en moyenne, répartis dans des écoles dont le nombre peut varier de 30 à plus de 70. Malgré le niveau soutenu d'activité des inspecteurs et la qualité de leur travail, attestés par le suivi régulier et l'évaluation effectués par l'IGEN, ces nombres sont souvent trop élevés pour permettre une régulation qui soit un accompagnement continu et se traduise par des échanges réguliers entre

les enseignants et leur responsable. Les inspecteurs sont de plus en plus amenés à faire des choix parmi leurs différentes activités.

La création et la mise en place des établissements primaires publics locaux d'enseignement et le nouveau statut des directeurs devraient à la fois alléger les tâches des inspecteurs et, à terme, les réorienter, tout en favorisant le redéploiement du champ d'activité des équipes de circonscription vers l'animation, le suivi des débutants, le conseil et l'accompagnement d'équipes. Le travail de l'inspecteur, allégé d'une partie des tâches administratives, moins exigeant en temps de concertation et de relations avec élus et parents, pourra utilement se consacrer au pilotage de la circonscription, au contrôle de conformité a posteriori, à l'animation du réseau des directeurs, à l'accompagnement des équipes enseignantes, à l'évaluation des maîtres et du fonctionnement des écoles, à l'animation pédagogique et à la mise en œuvre des moyens collectifs de la circonscription : réseau d'aides spécialisées, conseillers pédagogiques, animateurs TICE et remplacements lorsque ces derniers sont déconcentrés aux circonscriptions.

Les formes de travail collectif entre inspecteurs du premier degré, entre inspecteurs des écoles primaires et chefs d'établissements ou corps d'inspection du second degré, qui se développent actuellement au sein des bassins de formation, trouveront enfin plus facilement leur place dans des agendas plus raisonnablement et différemment remplis ; la liaison entre premier et second degré ne pourra qu'en bénéficier : elle reste encore trop souvent perfectible et susceptible de développement.

Les fonctions des inspecteurs de l'enseignement primaire doivent continuer à s'exercer dans le cadre d'une circonscription : la liaison entre une mission de pilotage et d'évaluation, et une compétence territoriale, est une force de l'enseignement du premier degré. C'est l'encadrement de terrain qui a historiquement façonné l'école primaire ; ce sont les inspecteurs qui, par leur compétence et leur action déterminée d'animation et de suivi, contribuent efficacement à la cohérence du fonctionnement de l'école et à la cohésion de ses équipes enseignantes.

Enseigner en école, un métier pour demain - pages 31, 32 et 33

L'intégralité du rapport est disponible sur le site du ministère www.education.gouv.fr

Publicité Solidarité Laïque
Identique à celle publiée dans le n° 79

De la VAP à la VAE

Une nouvelle voie d'accès à la qualification et au diplôme

Dix ans après la loi de 1992 relative à la Validation des Acquis Professionnels, la loi de Modernisation Sociale du 17 janvier 2002, dans son chapitre sur le développement de la formation professionnelle, élargit la prise en compte des acquis professionnels aux acquis de l'expérience pour l'obtention de tout ou partie d'un diplôme. Ce changement constitue un formidable levier pour l'évolution professionnelle et donc l'épanouissement personnel de chacun.

Tracer une nouvelle voie d'accès au diplôme en reconnaissant que le travail et les activités ou responsabilités bénévoles produisent des compétences et des connaissances, à valeur égale, avec celles qui ont été préparées par la formation initiale et continue.

Telle est l'ambition de notre ministère.

Pour que la Validation des Acquis de l'Expérience se développe, chaque académie élabore actuellement un plan de professionnalisation dans la perspective d'élargir les compétences des enseignants (futurs accompagnateurs et membres de jury de VAE).

Mobilisés et mieux formés, les enseignants seront ainsi plus à même de répondre aux nouvelles exigences imposées par la nécessité "de se former tout au long de la vie".

Qui peut faire valider les acquis de son expérience ?

"Toute personne engagée dans la vie active est en droit de faire valider les acquis de son expérience, notamment professionnelle, en vue de l'acquisition d'un diplôme, d'un titre à finalité professionnelle ou d'un certificat de qualification professionnelle..." (extrait de l'article 133 de la loi de modernisation sociale).

Par conséquent, quelle que soit sa situation face à l'emploi, que l'on soit salarié ou non, demandeur d'emploi, agent public (titulaire ou non), il est possible de faire reconnaître ce droit.

On peut donc, par le biais de la Validation des Acquis de l'Expérience, obtenir le diplôme nécessaire pour s'inscrire à un concours.

Quels sont les changements attendus par la loi de modernisation sociale dans son volet qui transforme la VAP en VAE ?

Les conditions d'accès à la validation des acquis se sont assouplies et les effets sont étendus :

| 1992 | 2002 « loi de modernisation sociale » |
|---|---|
| VAP | VAE |
| 5 années d'expérience professionnelle rémunérée | 3 années d'expérience professionnelle rémunérée ou bénévole |
| Validation de toutes les unités d'un diplôme sauf une | Validation de la totalité du diplôme ou du titre |
| Les diplômes des ministères de l'Education nationale (y compris l'enseignement supérieur), de l'Agriculture ou de la Jeunesse et des Sports | Les diplômes ou titres des différents ministères enregistrés dans le répertoire national des certifications professionnelles |
| - | Droit inscrit au livre IX du code du Travail et dans le code de l'éducation |
| - | Droit à un congé VAE |

Qui doit-on contacter ?

Le DAVA (Dispositif Académique de Validation des Acquis) accueille, informe et accompagne les candidats au cours de leurs démarches de Validation des Acquis de l'Expérience, pour tous les diplômes professionnels ou technologiques de l'Education nationale allant du CAP au BTS.

De leur côté, les universités et le CNAM informent et accompagnent les personnes dans leur démarche de Validation des Acquis de l'Expérience en vue de l'obtention d'un diplôme de l'enseignement supérieur.

Comment le jury décide-t-il ?

Les jurys de validation constitués d'enseignants et de professionnels déduisent les compétences qui ont été mobilisées à partir des activités décrites par le candidat dans son dossier de validation et, le cas échéant, lors d'un entretien.

"Le jury peut attribuer la totalité du diplôme ou du titre. A défaut, il se prononce sur l'étendue de la validation et en cas de validation partielle, sur la nature des connaissances et aptitudes devant faire l'objet d'un contrôle complémentaire..." (extrait de l'article 134 de la loi de modernisation sociale)

Les activités du DAVA s'organisent en liaison étroite avec les corps d'inspection puisque les experts et membres de jury sont placés sous leur responsabilité. L'implication des Inspecteurs de l'Education Nationale dans cette nouvelle voie d'accès au diplôme est, n'en doutons pas, un gage de réussite et de développement de la VAE en passe de devenir la " clef de voûte " du concept Européen de "l'éducation et formation tout au long de la vie".

Xavier LAMY

IEN formation continue des adultes -
Pilote académique de la VAE (Poitiers)
Membre de la Commission de secteur
2nd degré du SI.EN-UNSA Education

Se remettre en question ou pourquoi certains de nos anciens élèves votent-ils pour les extrêmes (ou ne votent pas) ?

Parmi toutes les raisons que l'on peut invoquer pour expliquer le choc du 21 avril, certaines semblent bien relever de la responsabilité de l'École.

Le vote extrémiste, ou le non-vote, peut concerner en effet - entre autres - deux catégories de citoyens vis-à-vis desquels notre responsabilité est majeure. D'une part, les désespérés de notre société à l'égard desquels l'École n'a pas assuré sa mission d'insertion sociale et professionnelle et qui, malgré les aides multiples qui peuvent leur être concédées, sentent bien qu'ils ne sont en rien acteurs de leur destinée ni reconnus comme citoyens à part entière ; d'autre part, ceux auxquels elle n'a pas fourni les outils intellectuels qui leur permettent d'entrer dans une compréhension suffisante de la complexité du monde et d'adhérer à son évolution.

Le premier groupe est formé en grande part de tous ces exclus du système éducatif dont tant d'études nous ont montré que, malgré l'amélioration du rendement moyen de l'École, ils en sont les " laissés pour compte ", l'écart se creusant de plus en plus entre eux et leurs pairs plus chanceux. Il s'agit de tous ces élèves vis-à-vis desquels l'École baisse bien trop vite les bras, se repliant sur une approche déficitaire ou exagérément socialisante des difficultés qu'ils rencontrent, ou encore vis-à-vis desquels elle n'a mis en œuvre qu'à demi les procédés de différenciation, d'accompagnement ou de partenariat qui auraient pu les sauver. Il s'agit aussi de ces élèves passés par les structures spécialisées ou adaptées que notre défaut d'ambition (quels programmes ?) ou de professionnalisation (quelles méthodes ?) ou de mobilisation, tant dans nos missions d'instruction que d'intégration, laisse sans solution digne de ce nom...

Alors, chez ces anciens élèves devenus aujourd'hui électeurs, c'est le refus de participer ou, pire, l'adhésion au marchand de rêve le plus offrant qui l'emporte, et avec quelle aisance !

Le second groupe renvoie à ces élèves auxquels l'École a donné ce minimum qui, s'il leur permet une insertion sociale et professionnelle, est loin de suffire pour accéder au statut de citoyen éclairé : comment comprendre que construire l'Europe vaut mieux qu'un repli nationaliste étriqué ? Comment comprendre qu'une certaine mondialisation est indispensable à la survie de la planète ? Comment adhérer à des efforts de maîtrise et de partage des ressources de la Terre... sans un bagage de savoirs où à la fois les sciences humaines (histoire, géographie, économie, philosophie) et les sciences mathématiques et de la Terre prennent toute leur place ?

Et pourtant, une bonne part de nos élèves (ou anciens élèves) a perdu tout besoin - ou toute motivation - vis-à-vis de telles connaissances dont on voit pourtant combien elles sont indispensables à la compréhension de

notre monde... Il s'agit de tous ces élèves que nous reléguons bien trop tôt dans des voies où le concept de culture cède le pas à celui d'adaptation au monde du travail et où l'ambition de tous - maîtres et élèves - se satisfait de la perspective d'un emploi et d'un salaire suffisant... inconscients que s'ouvre ainsi la voie d'une véritable aliénation fondée sur le culte du spectacle et de la consommation.

Alors, chez eux, c'est l'adhésion aux raisonnements simplistes qui l'emporte, et avec quelle aisance !

Ce qui est arrivé est en partie de notre responsabilité : il nous faut remettre en question nos perspectives et nos pratiques.

Jean-Jacques CARPENTIER
Inspecteur de l'Éducation nationale
Académie de LILLE

Avons-nous failli à notre mission ?

Il appartient à chacun de s'interroger sur l'importance du score réalisé le 21 avril 2002 par l'extrême droite en France, et tout particulièrement à ceux qui ont une responsabilité dans le domaine éducatif si l'on considère que l'Éducation des citoyens fait partie des missions de l'École.

On ne peut éviter de se demander pourquoi 20% des électeurs du 21 avril ont pu à ce point manquer d'esprit critique en accordant une certaine crédibilité à des promesses démagogiques, à des propositions simplistes et à un discours aussi marqué par la xénophobie.

Pourquoi les propos nobles et généreux, les arguments pertinents et rationnels ne trouvent-ils plus l'adhésion d'une part si importante des électeurs ?

Les analystes politiques invoquent le plus souvent l'insécurité et le chômage, parfois les " affaires " pour expliquer un vote qu'ils qualifient de " protestataire " et cela pourrait suffire à nous exonérer de toute réflexion critique.

Il y aurait là sans doute une erreur d'appréciation. Il suffit pour s'en convaincre d'examiner quelques aspects qui mettent en cause très fortement aujourd'hui la cohérence et la crédibilité de notre système éducatif.

L'éducation civique est une discipline régulièrement réactivée à l'École, mais le message moral et citoyen qui est ainsi transmis aux jeunes paraît de plus en plus décalé par rapport à l'exemple qui est donné par ceux qui représentent le " pouvoir " :

- l'honnêteté ne fait-elle pas figure de naïveté lorsque tant de personnages importants sont mis en cause par une justice qui, pour des raisons diverses, va rarement au bout de ses investigations ?

- La participation citoyenne ne peut-elle être considérée par certains comme un leurre face à une classe politique qui se renouvelle peu ?

- L'utilité de certaines institutions ne doit-elle pas être mise en doute si l'on considère par exemple le rôle essentiellement symbolique d'une assemblée comme le Sénat ?

Les valeurs républicaines sont souvent réaffirmées, et notamment le rôle de l'École dans sa mission fondamentale d'apprendre à " vivre ensemble ", mais l'action des lobbies et des préoccupations électorales ont conduit à faire une place de plus en plus importante aux communautarismes en confortant - ou en créant - des réseaux scolaires identitaires à travers les privilèges accordés, certes depuis longtemps, aux écoles privées confessionnelles, mais aussi, plus récemment, avec la promotion des enseignements bilingues en langue régionale.

Est-il ainsi cohérent d'accepter que la moitié ou plus des matières soient enseignées dans une langue régionale et d'affirmer par ailleurs la primauté de la langue française " *qui nous construit et nous réunit, ... avec des programmes conçus pour que toutes les disciplines concourent à son apprentissage, comme autant d'affluents qui mènent au fleuve principal, la langue nationale* " ? (J. Lang - Préface aux nouveaux programmes de l'école élémentaire - Février 2002)

Le recentrage de l'École sur ses missions essentielles fait également partie de ce catalogue de bonnes intentions qui est constamment démenti par les faits.

Le plus important serait d'apprendre à lire, à écrire et à compter, mais les enseignants des écoles doivent mobiliser la plus grande part de leur énergie pour prendre sans cesse en compte de nouvelles priorités (les activités scientifiques, l'éducation artistique, l'utilisation des TICE, l'enseignement diversifié des langues, etc...), répondre aux multiples sollicitations dont ils sont l'objet (semaines du goût, des arts, des parents, de la presse, etc...), et gérer des intervenants de plus en plus nombreux.

De même, au collège, il serait essentiel de prendre en compte la diversité des élèves et d'apporter des réponses adaptées à ceux qui sont en difficulté, mais la persistance des cloisonnements disciplinaires rend cet objectif parfaitement irréalisable en morcelant les interventions auprès de chacun.

On voit bien, sur ces quelques exemples, que l'École est soumise aujourd'hui à des contradictions de plus en plus fortes, soit par le décalage qui existe avec la société (cas de l'éducation civique) soit par ses incohérences internes.

Il en résulte, inévitablement, un déficit de crédibilité qui n'est peut-être pas étranger aux votes qui ont pu s'exprimer pour les candidats des partis extrêmes et qui, plus que des votes extrémistes, sont sans doute les votes de citoyens qui n'ont plus suffisamment confiance dans les institutions de leur pays. Restaurer l'autorité de l'État, n'est-ce pas d'abord restaurer la confiance des citoyens dans les institutions ?

Daniel GAUCHON - 24 avril 2002

Langues vivantes à l'école élémentaire

La position prise par le Bureau National le 5 mars 2002 et publiée dans le bulletin n° 79 a suscité quelques réactions que nous publions ici. Toutes les contributions à cette réflexion sont mises en ligne à mesure de leur arrivée sur notre site internet (Dossiers, rubrique Langues vivantes à l'école élémentaire).

G. Malbosc (Liban) - 11 mars 2002

Chers collègues,

Je prends connaissance du texte élaboré par le BN sur l'enseignement des LV à l'école, sur le site du SI.EN. Si je souscris entièrement à tout ce qui est dit, sur l'empilement des mesures depuis 89 sans réelle politique, sur la nécessité de la continuité pour assurer la qualité, sur les besoins en formation (j'étais en poste associé à un centre IUFM, et j'ai pu voir de près), etc, je m'arrête à la ligne où le SI.EN affirme que, parmi les deux exigences à mettre en oeuvre, il y a : enseignement de l'anglais pour tous, donc à l'exclusion des autres langues. Je ne peux absolument pas être d'accord avec ce point. J'avais fait part de mon indignation quant aux nouveaux horaires du primaire qui placent l'enseignement de la langue régionale sur le même plan que les LVE. Cela est dangereux - même si ce ne sera que marginal - puisque cela revient à choisir entre les deux, au détriment donc, dans ce cas, pour l'enfant, des langues de communication européennes. Mais dire que tous apprendront d'abord l'anglais revient à supprimer tout apprentissage correct d'une autre langue européenne (ou autre). Et cela est inacceptable ! Oh, bien sûr, j'exagère, puisque la seconde LVE restera inscrite au programme. Mais avec quel statut, quelle valorisation, quel type d'enseignement ???

Rappelons-nous le 1er n° du *Monde de l'Education*, en 72 (je crois), article de Bernard Cassen, américaniste de l'Université Paris 8, qui disait que la seule façon de promouvoir les autres langues était d'interdire l'apprentissage de l'anglais en LV1. C'est excessif et donc inapplicable. Mais depuis, l'association des profs de LV (APLV), dans sa revue *Les Langues Modernes*, sous la plume de Michel Candelier, a fait un certain nombre de propositions pour assurer une véritable diversification des langues. Avec pour titre, à cet article (je cite de mémoire, ça doit faire 5 ans) : « Pour assurer la diversification, il faut que l'école le veuille ».

Si c'est d'abord anglais pour tous, sans autres mesures pour assurer un véritable enseignement d'une autre LVE (pas régionale, ou celle-ci en plus), les autres langues ne seront pas apprises sérieusement. L'expérience montre - ici au Liban en particulier, où l'enseignement est bilingue, français ou anglais et arabe - que l'on apprend facilement l'anglais après une autre LVE, mais pas l'inverse. Attribuez-le à ce que vous voudrez (statut des langues, type d'enseignement, formation des profs...), c'est ainsi. Ici, les meilleurs étudiants de l'université américaine sont ceux qui sortent des écoles francophones. Oui, francophones. Tous le disent, à commencer par les profs de cette université. A

l'inverse, les étudiants d'anglais, de l'université publique ou des universités privées, sortant d'écoles anglophones ne sont pas terribles. Ce qui est en jeu, c'est vrai, c'est aussi le type d'enseignement reçu tout au long de la scolarité dans toutes les disciplines. Mais le résultat est là : il signifie clairement que l'on apprend très bien l'anglais après une autre langue, mais que l'inverse n'est pas vrai. Alors, oui, il y a des difficultés à recruter des enseignantes (des PE) capables d'enseigner une LVE. Mais pourquoi les balayer toutes sauf une ? Le raisonnement ne tient pas. Paris ne s'est pas fait en un jour. Il faut des mesures au niveau des CAPES et des formations y préparant pour que les langues soient considérées comme des moyens de communication et non comme des objets d'étude. Il faut diminuer dans les études supérieures la part de langue et littératures « anciennes » (Moyen-Age, etc). Il faut réformer les CAPES. Allègre a déjà - non sans mal - réussi à augmenter la part d'oral au détriment de l'écrit. Mais cela n'y suffit pas. Il faut que les universités aient les moyens d'assurer un enseignement de LVE (diversifié) intégré au cursus normal des étudiants, toutes disciplines. Il faut que l'on cesse, dans les collèges et les lycées, de mettre des bâtons dans les roues des profs qui organisent des voyages avec leurs élèves de langue, dans le pays de cette langue : combien de principaux qui demandent que les cours soient « rattrapés » ? Il faut que les échanges deviennent une véritable culture d'enseignement, à tous les niveaux (le primaire le fait assez volontiers). Pour cela il faut aussi que les programmes européens soient mieux connus, mieux proposés par les services IA et rectorat (mais je sais que c'est également affaire de dates, de délais...). Il faudrait peut-être des mesures complémentaires de l'Etat pour aider aux déplacements.

Voilà, à travers tous ces « il faut » des mesures constituant éventuellement une politique. Ce que vous proposez - permettez-moi de le dire - n'en est pas plus une que ce que vous proposez ou fait notre ministère. Sauf le respect que je vous dois ! A+ bien cordialement.

Réponse - D. Gauchon - 14 mars 2002

Cher collègue,

Je voudrais d'abord rappeler les raisons de fond qui ont conduit le BN à prendre position, au-delà de la nécessité d'exprimer le point de vue des inspecteurs dans le cadre du CSE :

- les inspecteurs sont les pilotes de ces dispositifs mis en œuvre depuis plus de dix ans dans la plus grande « diversité » : l'optimisme officiel est tellement éloigné de la réalité qu'il n'était plus possible de ne pas exprimer notre regard critique sans cautionner les

dérives, l'instabilité et l'inefficacité d'un système dans lequel nous avons pour mission essentielle de garantir la qualité vis-à-vis des élèves et des parents ;

- il ne nous a pas paru opportun de dénoncer - une fois de plus - les insuffisances en restant dans la logique fréquente d'une demande de moyens supplémentaires car l'enjeu de la diversification de l'enseignement des langues nous paraît s'inscrire dans une problématique plus large : celle qui cherche à préserver l'unité de l'Ecole en distinguant un tronc commun d'enseignements obligatoires identiques dans toutes les écoles publiques, et des activités optionnelles faisant l'objet, d'une part, de propositions définies dans le projet d'école, d'autre part, d'un choix individuel des élèves ou des parents.

Si l'on considère que l'enseignement d'une langue doit faire partie des enseignements communs obligatoires, alors le choix de l'anglais s'impose pour de nombreuses raisons dont on peut rappeler quelques-unes :

- c'est une langue outil dont l'usage s'est imposé comme moyen relativement universel de communication ;

- c'est un élément indispensable dans de nombreux cursus de formation, et en particulier dans l'enseignement professionnel ;

- c'est une demande exprimée de façon très largement majoritaire par les parents ;

- c'est la seule langue dont la généralisation soit envisageable dans les écoles, du fait principalement du caractère dispersé de notre réseau d'écoles.

Serait-ce un obstacle à l'apprentissage d'autres langues ? On peut sans doute trouver quelques situations qui justifient tes inquiétudes, mais on peut aussi penser que le dispositif que nous proposons permettra au contraire de valoriser l'apprentissage d'autres langues :

- le cadre optionnel, parce qu'il relève d'un choix collectif de la communauté éducative (projet d'école) et d'un choix individuel de l'élève (ou des parents) devrait être un facteur dynamisant d'apprentissage ;

- le cadre optionnel devrait permettre de limiter les propositions aux seuls domaines pour lesquels on dispose de formateurs réellement compétents ;

- l'assurance de pouvoir continuer au collège les apprentissages engagés dans le cadre optionnel est une garantie déterminante de sérieux du processus.

Bref, en faisant de l'anglais une discipline scolaire comme les autres, on peut raisonnablement penser qu'on ne va pas dans le sens d'un « tout anglais » qui serait synonyme d'une prédominance de la culture anglo-saxonne, bien au contraire... et que l'on agit pour préserver la qualité et l'unité de l'Ecole.

Langues vivantes à l'école élémentaire

G. Malbosc (Liban) - 18 mars 2002

Chers collègues,

Nul ne conteste que l'anglais soit un outil de communication internationale indispensable. Et personne certainement au SI.EN ne souhaite que l'école abandonne les principes de la République, ou même seulement certains d'entre eux. Mais la question n'est pas là. Encore une fois, votre raisonnement ne tient pas, et ce pour plusieurs raisons.

1) L'apprentissage d'une langue est aussi un apprentissage cognitif. Pas uniquement celui d'un outil. Tout comme les mathématiques ou les arts plastiques. L'enseignement des LVE contribue au développement cognitif des enfants. Il ne faudrait pas l'oublier. Et là aussi, la diversité est nécessaire. De même que la prise en compte de la langue de la maison pour beaucoup d'enfants.

2) Vous ne proposez aucun dispositif pour améliorer l'enseignement des LVE. C'est déjà ce que je soulignais dans mon mail précédent. Il ne s'agit pas de faire toujours dans le « plus de moyens », certes. Mais il faut aussi savoir ce que l'on veut au plan politique, et ne pas faire passer derrière des considérations techniques l'abandon d'un grand principe : la nécessaire diversité culturelle à la surface de la planète. On ne communique pas de la même manière dans une langue « tierce », étrangère aux deux interlocuteurs, pas de la même manière que si l'un connaît la langue de l'autre et sa culture.

3) Il est certain, c'est avéré partout dans le monde, que l'apprentissage de l'anglais en premier, SANS AUTRES MESURES CONCRETES POUR PERMETTRE UN REEL APPRENTISSAGE D'UNE AUTRE LANGUE conduit à la disparition, de fait, d'un apprentissage (et non pas forcément d'un enseignement) efficace de ces autres langues. Par manque de valorisation de cet enseignement, par manque d'intérêt de la population pour ces langues et cultures autres, avec un manque de goût par les élèves comme corollaire. Le manque actuel d'enseignants compétents ne saurait être une raison d'abandonner ces langues. C'est aussi un argument technique qu'il faut savoir dépasser. Comment auraient dû faire les pays de l'ex-bloc de l'Est après la disparition du Mur ? Ils n'avaient pratiquement que des professeurs de russe. Attendre que les universités produisent des profs d'anglais ? ou d'autres langues aussi ? On a préféré faire des programmes massifs, soutenus par les coopérations bilatérales, pour recycler les enseignants locaux de russe, heureusement formés bivalents à l'origine (français-russe, allemand-russe, etc).

4) Le fait que les parents majoritairement demandent l'anglais et donc, certainement, seraient inquiets, en cas de déménagement à l'intérieur du pays, de ne pouvoir faire suivre un enseignement d'une autre LVE commencée dans une école d'une grande ville est un argument utilisé en Allemagne pour ne pas

proposer davantage de français. Et oui ! Et puis, très honnêtement, ça concerne combien de personnes dans le pays ?

5) Enfin, cette position est intenable au plan politique et international. Que deviendra l'enseignement du français en Espagne ou en Allemagne ? Et à terme, on poursuivra votre raisonnement jusqu'au bout : aucune autre langue que l'anglais ne sera nécessaire. Parce que trop cher à mettre en œuvre. Mais comme les commerciaux savent bien qu'on peut acheter n'importe quoi n'importe où en anglais mais qu'on vend mieux dans la langue de l'autre (dixit Helmut Schmidt, quand il était ministre des finances de RFA il y a dans les 25 ans), alors l'enseignement des autres LVE sera déscolarisé, avec tous les risques d'inégalité sociale que cela entraîne. On n'est déjà pas très loin de cette situation « grâce » au médiocre niveau de sortie du système de nos élèves en langue(s).

Je réagis de manière ferme parce que je travaille pour l'enseignement des langues depuis toujours, de l'allemand en France (vous l'aurez peut-être saisi au passage) et du français à l'étranger. N'oubliez pas cette dernière dimension. Nos gouvernants n'ont jamais pris les moyens - oui, je dis bien « moyens », il faut en passer par là - de mettre en œuvre une véritable POLITIQUE de l'enseignement des langues, malgré de multiples tentatives et expérimentations depuis les années 50, à Sèvres en particulier (92). N'allons pas nous aussi dans le sens de l'abandon. C'est un enjeu de politique nationale et internationale, et c'est aussi un enjeu pour le développement cognitif des enfants.

Merci de m'avoir lu jusqu'au bout, même si, je le sais par expérience hélas y compris en circonscription, je ne vous ai peut-être pas totalement convaincus.

G. Glise (Moselle) - 11 avril 2002

Je viens de prendre connaissance du bulletin n° 79.

Je suis effaré, outré, indigné par la prise de position du B.N. en faveur de l'anglais.

Cette position me semble avoir été adoptée sans aucune consultation préalable des syndiqués. Elle n'est donc pas démocratique.

L'intégration de l'anglais au « tronc commun », compte tenu des horaires, revient à renoncer aux autres langues. C'est une capitulation en rase campagne devant la « civilisation » (mais en est-ce une) « Coca - MacDo - Disneyland ». Si encore il y avait réciprocity de la part des pays anglo-saxons ! Mais ce n'est pas le cas.

Ici en région frontalière, l'apprentissage de l'allemand est essentiel. Beaucoup de Mosellans ont un emploi en Allemagne parce qu'ils parlent allemand.

Comme chacun sait, on peut apprendre l'anglais en six mois (si on fait abstraction de Shakespeare, ce qui ne manquera pas d'être le cas). En revanche, l'apprentissage de l'al-

lemand nécessite plusieurs années.

Et que dire de la place des langues régionales, occitan, catalan, basque, breton, francisque, etc... ? Et du créole ? Sans oublier, bien sûr, le corse ?

Autant je crois que l'Ecole de la République ne doit pas céder à la tentation d'intégrer les écoles de « l'immersion », autant il me semble indispensable qu'elle fasse une place honorable aux langues et cultures régionales.

En outre, évoquer les langues en faisant l'impasse totale sur les ELCO montre que le dossier a été traité superficiellement, avec le soi-disant « bon sens » de Monsieur Tout-le-Monde !

Jusqu'ici, nous nous sommes mis d'accord pour que l'on enseigne à l'école primaire les langues que les enfants peuvent choisir à l'entrée en sixième dans le collège de leur secteur. Cette position est sage car elle assure la continuité des apprentissages.

Je n'en dirai pas plus pour aujourd'hui, me réservant le droit de présenter ultérieurement, s'il y a débat - mais y aura-t-il débat ? une argumentation plus complète.

Publicité CASDEN
Document transmis sur
CD-ROM par courrier
adressé à Alain CASTEL